



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



RIVIÈRES  
*des*  
4 Vallées



# Edito



Voici venu le temps d'un retour en arrière sur 2017 avec la publication de ce rapport annuel.

La mise en œuvre des cinq marchés de restauration hydromorphologique, priorité N°1 du Contrat de rivière, a marqué le début de l'année 2017 avec la construction des avant-projets.

Ces travaux de restauration répondent à des enjeux écologiques et hydrauliques prioritaires sur le territoire. Pour autant, la diversité des acteurs concernés par les projets fait naître des intérêts particuliers, liés à leurs usages et leurs perceptions de la rivière. C'est pourquoi, une véritable démarche de concertation a été instaurée afin de faire coïncider les intérêts de ces acteurs avec les intérêts écologiques et hydrauliques de la restauration.

Les différents ateliers menés ont permis, avec succès, de faire comprendre les enjeux, de lever les craintes et de définir des objectifs communs permettant d'aboutir à des projets partagés. Même si le taux de participation à ces ateliers reste en deçà de nos espérances, l'engagement et la contribution des participants ont été très constructifs.

Une longue période d'instruction règlementaire et de négociation foncière va succéder à cette démarche. Tout est mis en œuvre pour débiter les travaux en 2019.

En même temps, ce ne sont pas les seules avancées notables du Contrat de rivière : les études post-crués, pour la protection des biens et des personnes, ont été finalisées sur cinq bassins versants ; la lutte contre les pollutions diffuses a été renforcée, notamment via l'accompagnement des communes vers le « 0 pesticide » ; le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été élaboré et construit avec les usagers préleveurs du territoire grâce, là encore, à une efficace démarche de concertation.

Les démarches avancent et la gestion collective des rivières et de la ressource en eau reste plus que jamais une priorité.

La nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), attribuée aux intercommunalités au 1er janvier 2018, en témoigne.

Elle annonce également de grands changements dans l'organisation du Syndicat, qui s'attache, en ce début d'année, à préparer cette réorganisation administrative.

Vous pourrez apprécier, en parcourant ce rapport d'activité, le détail de ces réalisations et les nombreuses autres actions entreprises par le Syndicat Rivières des 4 Vallées au cours de cette année 2017.

Je remercie nos partenaires et financeurs qui permettent l'accomplissement de ces actions. Toute l'équipe du Syndicat vous souhaite une très bonne lecture.

Patrick Curtaud  
Président du Syndicat Rivières des 4 Vallées  
Vice-Président du Département de l'Isère  
Adjoint au maire de Vienne

# Sommaire

## LE SYNDICAT RIVIÈRES DES 4 VALLÉES

- 1 LA STRUCTURE (PAGE 2)
- 2 LES COMPÉTENCES STATUTAIRES (PAGE 2)
- 3 ORGANISER LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI (PAGE 3)
- 4 LE BASSIN VERSANT DES 4 VALLÉES (PAGE 4)
- 5 LES ÉLUS SYNDICAUX (PAGE 6)
- 6 L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE (PAGE 7)

## RÉTROSPECTIVE

- 1 L'ANNÉE EN QUELQUES CHIFFRES (PAGE 9)

## TRAVAUX ET ÉTUDES

- 1 TRAVAUX PONCTUELS (PAGE 12)
- 2 ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION (PAGE 15)
- 3 RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE (PAGE 16)
- 4 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (PAGE 22)

## ANIMATION

- 1 RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (PAGE 25)
- 2 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (PAGE 27)
- 3 PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (PAGE 29)
- 4 ANIMATION FONCIÈRE (PAGE 31)
- 5 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION (PAGE 32)

## OUTILS DE GESTION

- 1 CONTRAT DE RIVIÈRE (PAGE 35)
- 2 PAPI (PAGE 36)
- 3 PAEC (PAGE 36)
- 4 PGRÉ (PAGE 37)

## FINANCES ET BUDGET

- 1 COMPTE ADMINISTRATIF (PAGE 40)
- 2 CONTRIBUTIONS DES MEMBRES (PAGE 42)
- 3 PARTENAIRES FINANCIERS (PAGE 43)

## RÉUNIONS

- 1 RÉUNIONS DE BUREAU (PAGE 43)
- 2 COMITÉS SYNDICAUX (PAGE 43)

# LE SYNDICAT RIVIÈRES DES 4 VALLÉES



# 1 LA STRUCTURE

Créé en 1975, le Syndicat Rivières des 4 Vallées (Riv4Val) est une structure publique qui intervient sur les cours d'eau et les milieux aquatiques du bassin versant des 4 Vallées du Bas Dauphiné.

Il assure la gestion globale, concertée et équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des milieux aquatiques et la prévention du risque inondation sur une échelle hydrographique cohérente et stratégique, le bassin versant.

Au titre de ses compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations, il s'engage à mettre en œuvre l'élaboration et l'animation d'outils de gestion et de planification, ainsi que l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations nécessaires.

## 2 LES COMPETENCES STATUTAIRES

Le Syndicat joue 3 rôles distincts et complémentaires. Il intervient comme appui technique, auprès des collectivités locales pour la mise en œuvre de projets et également parfois auprès de particuliers. Par ailleurs, il agit comme structure porteuse, c'est-à-dire qu'il anime et coordonne des outils de gestion comme le Contrat de rivière, le PAPI, le PGRE, ou le PAEC. Il est également maître d'ouvrage du Contrat de rivière.

Les missions statutaires du Syndicat Rivières des 4 Vallées englobent la définition de la **COMPÉTENCE GEMAPI\***.

Il exerce déjà cette compétence à l'échelle du bassin versant. A ce titre, il met en œuvre les actions suivantes :



- \* 1) Élaboration et animation d'outils de gestion et de planification concourant à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Contrat de rivière, PAPI, PGRE, PAEC).
- \* 2) Prévention et gestion des crues et des inondations.
- \* 3) Aménagement, restauration, entretien et mise en valeur des berges, lits et formations boisées riveraines des cours d'eau (les interventions sur les voiries et leurs éléments constitutifs en sont exclues).
- \* 4) Lutte contre la pollution des eaux superficielles et souterraines (en coordination avec les collectivités et EPCI).
- \* 5) Suivi de la gestion des zones humides et du fonctionnement des étangs.
- 6) Éducation à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

### 3 ORGANISER LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI

Dès 2014 le Syndicat Rivières des 4 Vallées, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau, a lancé une consultation ayant pour objet la réalisation d'un audit financier, comptable et réglementaire. Le but était, pour le Syndicat, de lui permettre d'assumer pleinement les compétences qui lui sont dévolues en regard de la GEMAPI et de s'assurer des ressources suffisantes pour financer le programme de travaux du Contrat de rivière. Il s'agissait d'anticiper la prise de compétence GEMAPI pour éviter des pertes de temps liées à de la gestion administrative.

**Il a été constaté que les missions statutaires du Syndicat de Rivières des 4 Vallées recouvrent précisément la définition de la compétence GEMAPI, mais aussi d'autres missions hors GEMAPI définies au L211-7 du Code de l'Environnement.**

Le RIV4VAL a travaillé en concertation avec les 3 intercommunalités qui le composent afin de procéder à un transfert de la compétence GEMAPI et du hors GEMAPI des EPCI vers le Syndicat Rivières des 4 Vallées dans un contexte de modifications statutaires venant simplifier et homogénéiser cette compétence sur tout le territoire.

**L'objectif était d'être opérationnel techniquement, financièrement et réglementairement dès 2016.**

Depuis la signature du Contrat de rivière le 15 décembre 2015, le **RIV4VAL est opérationnel sur le plan technique et financier en regard de cette compétence effective depuis le 1er janvier 2018.**

Pour le bassin versant des 4 vallées, les points d'accord sur lesquels l'ensemble des EPCI concernés se sont exprimés sont :

- procédure de fusion des 4 structures existantes à l'aval de Lyon (Syndicat Rivières des 4 Vallées, Syndicat hydraulique Bièvre Liers Valoire, Syndicat de la Varèze, Syndicat de la Sanne)

- mutualisation des moyens

- gouvernance adaptée et équilibrée

**Techniquement**, les renforcements en termes de moyens humains ont été réalisés et un programme d'actions est validé jusqu'en 2021. Financièrement, une prospective financière sur le long terme est disponible et l'augmentation des participations nécessaires pour financer le programme d'actions a été validée par les 3 EPCI et par le RIV4VAL. L'augmentation a été échelonnée sur 3 ans, 2018 étant la dernière année avec un objectif de contribution à 700 000 €. En 2017, le palier intermédiaire de 620 000 € de participation a été atteint.

**Réglementairement**, les intercommunalités de Bièvre Isère Communauté et la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné n'ont pas souhaité anticiper le transfert de la compétence GEMAPI et du hors GEMAPI. 2 rencontres ont eu lieu en début d'année pour leur mettre à nouveau à disposition les outils définissant les modalités de transfert de la compétence. Les modalités de transfert n'ayant pas été actées, la gouvernance du RIV4VAL au 1er janvier 2018 est complexifiée.

**En parallèle durant l'année 2017**, après les regroupements de structures effectués précédemment sur le sud du département, le Président Jean-Pierre Barbier a demandé le lancement d'une réflexion en vue d'un regroupement des syndicats de rivières sur la partie de l'Isère en aval de Lyon. Des discussions ont été engagées avec les EPCI concernés et les syndicats de rivières en vue de fusions.

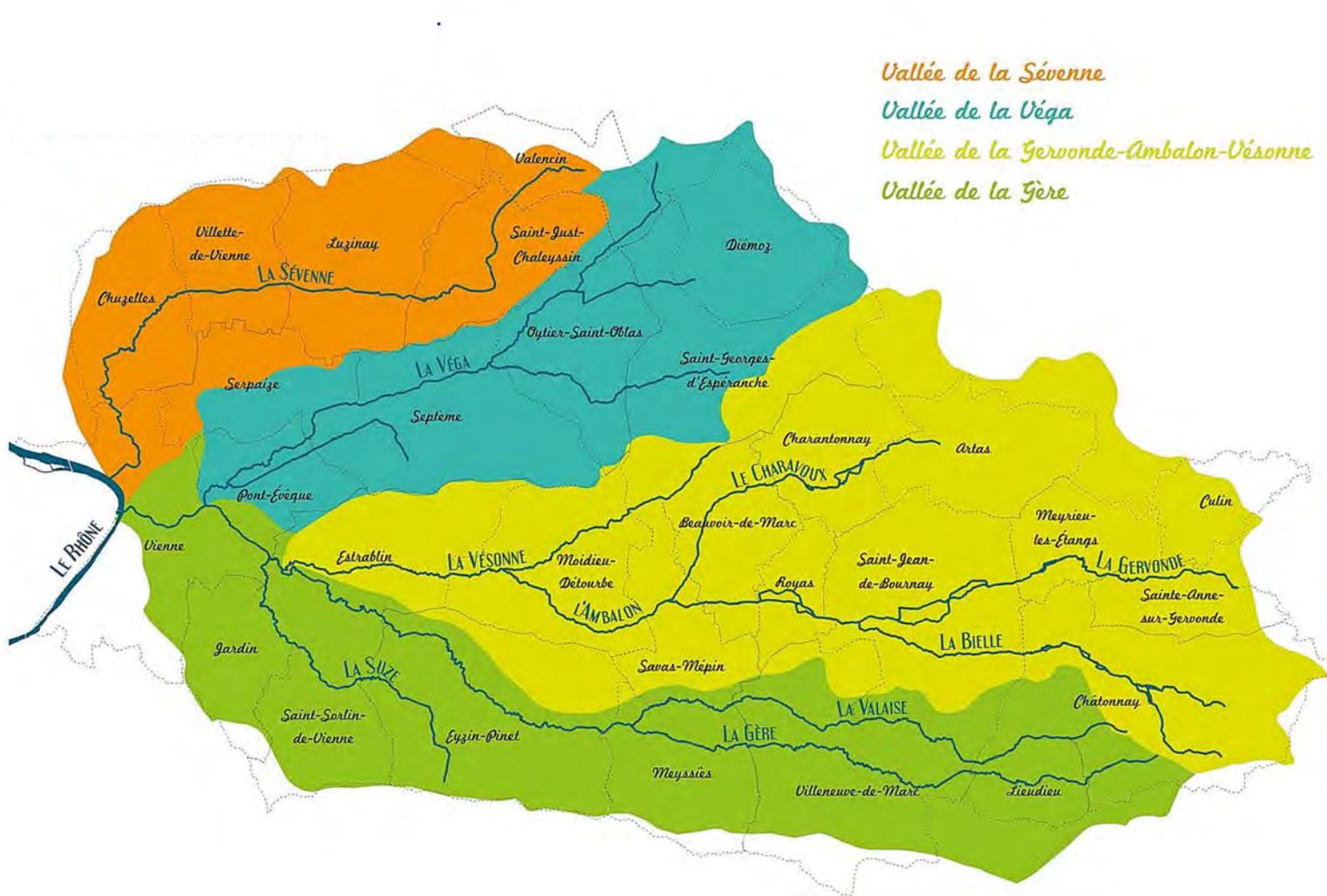


L'objectif de constitution de la future structure a été fixé au 1er janvier 2019. L'année 2018 sera une année de transition et fera l'objet de nombreuses réunions pour en définir les contours précis. Les démarches sont pilotées par le Département de l'Isère.

# 4 LE BASSIN VERSANT DES 4 VALLÉES

Le bassin versant des 4 vallées est situé au Nord-Ouest du département de l'Isère. Il est composé de quatre vallées où coulent la Sévenne, la Véga, la Gervonde-Ambalon-Vésonne et la Gère.

De riches histoires lient l'eau et les Hommes dans le bassin versant des 4 vallées. Les eaux sont captées depuis l'époque romaine, qui dès le 1er siècle après J-C ont utilisé les eaux de Gémens pour alimenter la ville de Vienne. Aujourd'hui, l'eau prélevée sert principalement à alimenter l'ensemble du bassin en eau potable et à faire fonctionner les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.



*Vallée de la Sévenne*  
*Vallée de la Véga*  
*Vallée de la Gervonde-Ambalon-Vésonne*  
*Vallée de la Gère*

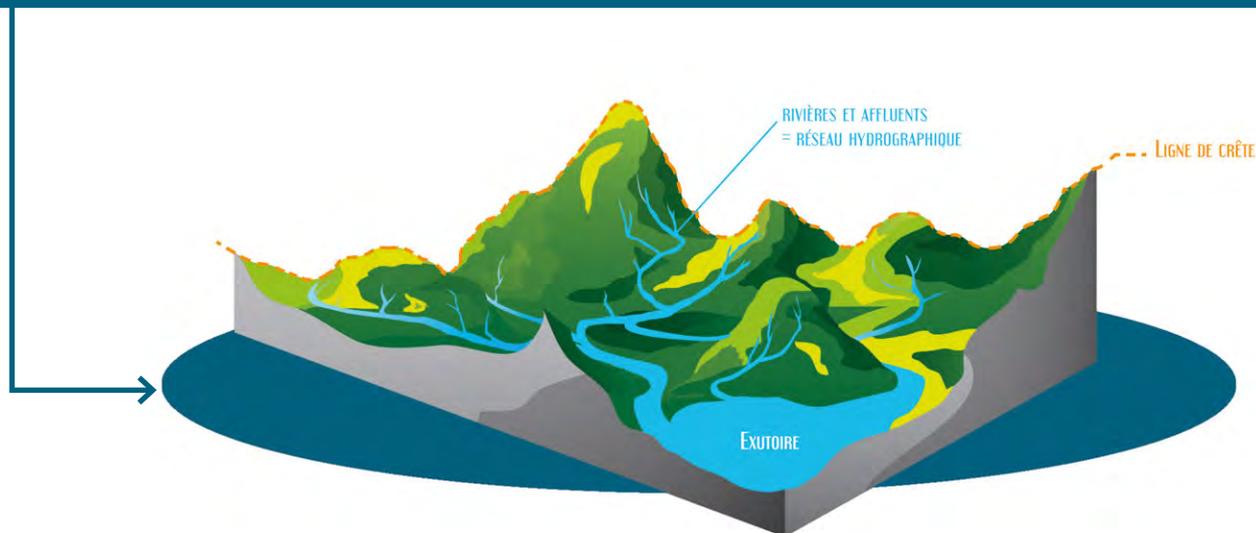
NOM DU RÉSEAU	SUPERFICIE DU BASSIN	LONGUEUR DE LA RIVIÈRE
Vallée de la Sévenne	72 km <sup>2</sup>	22,2 km
Vallée de la Véga	85 km <sup>2</sup>	18,0 km
Vallée de la Gervonde-Ambalon-Vésonne	180 km <sup>2</sup>	14,5 km
Vallée de la Gère	117 km <sup>2</sup>	36,5 km

## Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est un espace géographique délimité par des lignes de crêtes, aussi appelées lignes de partage des eaux et irrigué par un même bassin hydrographique, une rivière avec tous ses affluents et tous ses cours d'eau.

Dans cette portion de territoire, toutes les eaux de pluie ou de ruissellement suivent une pente naturelle et se concentrent vers un même point de sortie appelé exutoire.

Cette notion de bassin versant est très importante pour la gestion cohérente des eaux car en effet, ce qui se passe en amont peut avoir d'importantes répercussions en aval, d'où le principe de solidarité de bassin.



### Le bassin versant des 4 Vallées, c'est :

4	principaux réseaux hydrographiques qui drainent ce bassin	83 336	habitants <sup>3</sup>
29	communes adhérentes <sup>1</sup>	454 km <sup>2</sup>	de superficie
dont 3	EPCI <sup>2</sup> adhérents	200 km	de rivières prioritaires

<sup>1</sup> dont 12 à travers l'adhésion de Vienne Condrieu Agglomération

<sup>2</sup>EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale : Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté, Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

<sup>3</sup> Source : INSEE 2014

### Le régime hydrogéologique du bassin

Le régime hydrologique du bassin versant est fortement influencé par les échanges entre les rivières et les eaux souterraines. Le fonctionnement hydrogéologique entre les nappes fluvio-glaciaires et les cours d'eau sera alors propre à chaque bassin, mais avec une certaine généralisation :

- dans la partie amont et médiane de chaque bassin, les plateaux emmagasinent l'eau de pluie par infiltration
- en aval, les nappes affleurent et alimentent les cours d'eau par émergence, permettant alors d'assurer un débit d'apport progressif et régulier aux rivières.

## 5 LES ÉLUS SYNDICAUX

### *Le Comité syndical*

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées intervient sur le territoire des collectivités adhérentes du bassin versant. Il est administré par un Comité syndical, chargé de prendre les décisions par délibération, fixant ainsi les actions à engager par le Syndicat et permettant le fonctionnement de la structure. C'est donc l'instance délibérante et décisionnelle.

En 2017 ce comité était composé de 58 délégués syndicaux et leurs suppléants, représentés par le bureau exécutif (détail disponible sur le site internet du Syndicat : [www.rivieresdes4vallees.fr](http://www.rivieresdes4vallees.fr)).



**PATRICK CURTAUD**

**Président**

Vice-président du Département de l'Isère  
Adjoint à Vienne (Culture)



**JEAN-CLAUDE BERTRAND**

1er vice-président  
Adjoint à Septème  
Référant pour la Véga et la commission «Communication»



**DANIEL BROCCARDO**

2e vice-président  
Conseiller délégué à Pont-Évêque  
Référant pour la Gère et la commission «Finances»



**ANDRÉ CHAPAT**

3e vice-président  
Adjoint à Luzinay  
Référant pour la Sévenne et la commission «Travaux en milieux aquatiques»



**GÉRARD LAMBERT**

Délégué aux rivières de Vienne  
Condrieu Agglomération  
Maire de Moidieu-Détourbe  
Référant pour la commission «Outil de gestion et de planification»

### *Le bureau*

Le Comité syndical désigne un bureau composé du Président, de 4 vice-présidents et du délégué aux rivières de Vienne Condrieu Agglomération. Il prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au Comité syndical. Une fois les décisions adoptées, le bureau est chargé de la mise en œuvre des projets avec le soutien des services techniques.

## 6 L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE



**CAROLINE CROZET**

Directrice du Syndicat  
- Chargée de projet  
Contrat de rivière

" Mon rôle est de conforter le Syndicat dans l'exercice de sa compétence et d'assurer la mise en œuvre, le suivi et la réussite des actions du Contrat de rivière. "



**MARIE-LAURE CIESLA**

Responsable  
administrative et  
financière

" Je suis en charge de la gestion comptable et financière, de la gestion administrative, ainsi que de la gestion du personnel. "



**ALEXIS  
REYNAUD**

Technicien de rivières

" Je réalise des diagnostics et propose des solutions opérationnelles aux élus du bassin versant. Je m'occupe de la consultation des entreprises, des dossiers loi sur l'eau et du suivi des travaux. "



**JUSTIN JAQUET**

Assistant technicien de  
rivières

" J'assiste le technicien de rivières dans ses missions quotidiennes, en particulier pour l'appui technique aux communes. "



**HÉLOÏSE DORANLO**

Chargée de mission  
stratégie foncière et  
zones humides

" J'apporte un appui aux communes pour concilier l'élaboration des PLU avec la préservation des milieux aquatiques. Je mets en œuvre la stratégie foncière et veille à ce qu'une dynamique de préservation des zones humides émerge sur les communes. "



**EMMANUELLE  
TACHOURES**

Chargée de mission  
inondations

" J'ai pour mission principale le montage et le suivi d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations, qui vise à protéger les zones habitées, à prévoir et alerter afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes lors des crues. "



**CHARLOTTE PENEL**

Animatrice captages  
prioritaires

" Mon travail consiste à mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire (élus, agriculteurs, riverains...), des actions préventives visant à améliorer la qualité de l'eau potable produite à partir des captages prioritaires du bassin versant. J'interviens également dans le pilotage du PAEC des 4 Vallées "



**ALINE  
BRANCHARD**

Chargée de  
communication

" J'accompagne les actions du Contrat de rivière par la création de supports de communication spécifiques (site Internet, guides techniques...) pour offrir une information régulière et de proximité. "

# RÉTROSPECTIVE



# 1 L'ANNÉE EN QUELQUES CHIFFRES

**98** mètres linéaires  
de berges de cours  
d'eau stabilisées

à l'aide de techniques de protection de berge en  
génie végétal (tressage, fascine de saules...)

**5** chantiers

3 fascines de saules  
2 tressages de saules

**7,3**  
hectares

de terres sur Luzinay mises en réserve  
foncière pour rendre de l'espace à la rivière

Concertation autour des projets de restauration des cours d'eau

**20** ATELIERS  
PARTICIPATIFS  
& **3** PLÉNIÈRES

**113**  
PARTICIPANTS



**4** AVANT-PROJETS  
VALIDÉS

**2 481 000€**  
PRÉVISIONNELS DE TRAVAUX

**65**

agriculteurs  
engagés dans  
les MAEC



**914 582.12 €**

engagés en 2016 pour la réalisation d'études  
et de travaux dans le cadre du Contrat de  
rivière et des programmes hors Contrat

*gardiner autrement*  
**200**  
PARTICIPANTS

**3** soirées-débat autour du jardinage écologique  
**3** journées de formation

**5** études post-crise lancées et terminées

**111** élèves SENSIBILISÉS

à la qualité de l'eau et au fonctionnement des rivières



**15** Communes mobilisées

**2** Démonstrations de matériel de désherbage mécanique organisées

**3** ENQUÊTES PUBLIQUES

- Jardin
- Plan de gestion de la végétation
- Abereau



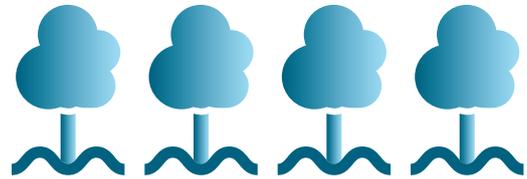
**2** ATELIERS DE CONCERTATION

**40** Fiches actions identifiées pour préserver la ressource en eau



**1<sup>er</sup>** chantier de restauration HYDRO-ÉCOLOGIQUE du Contrat de rivière :

- 730 ml de berges restaurées
- 3000 arbres plantés



# TRAVAUX ET ÉTUDES



# 1 TRAVAUX PONCTUELS

Dans le cadre du programme de travaux ponctuels du Syndicat Rivières des 4 Vallées, des travaux de stabilisation de berges ont été réalisés, à l'aide de techniques de génie végétal, sur plusieurs cours d'eau du bassin versant des 4 vallées pour stopper des érosions. Ces érosions sont souvent naturelles, dues au phénomène de divagation du cours d'eau, mais créent des désordres sur les infrastructures et peuvent mettre en danger la sécurité des biens et des personnes.

## STABILISATION DE BERGES PAR LA MISE EN PLACE DE FASCINES DE SAULES :

C'est une technique de protection réalisée par la mise en place de branches vivantes de saules en alternance avec des matériaux terreux compactés, entre deux rangées de pieux. Une fascine de saules constitue dès sa mise en place, une méthode efficace pour stabiliser le pied de berge fortement sollicité. En effet, cette technique permet de stabiliser les berges grâce au développement racinaire et de freiner les vitesses d'écoulement de l'eau.

### *Le ruisseau du Montléant à Jardin*

En avril 2017, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a engagé des travaux de stabilisation d'anciens ouvrages de protection de berge sur le ruisseau du Montléant sur la commune de Jardin.

En 2010, des gabions, pour maintenir la berge en rive gauche, avaient été installés ainsi que des seuils de fond en enrochement pour permettre de limiter les phénomènes d'incision du fond du lit. Ces ouvrages ont été mis à mal lors des dernières crues et notamment celles de 2014. Ils risquaient, à terme, de gravement se détériorer, entraînant une déstabilisation de la berge présentant un risque pour les propriétaires riverains et pour une canalisation d'assainissement.

Pour résoudre ces problèmes, le Syndicat Rivières des 4 Vallées, a repris les quatre seuils de fond. Il s'agissait par-là, de retravailler la forme des seuils, en améliorant l'ancrage en berge rive gauche, afin que l'eau ne puisse plus les contourner. Pour cela, des fascines de saules ont été installées entre chaque seuil de fond.

Des lits de plants et plançons ont également été installés en surplomb immédiat des fascines de saules. Ils vont créer un système racinaire important en partie haute de la berge, ce qui, couplé aux fascines (qui elles, vont faire un système racinaire en partie basse), permettra de consolider la berge. Dans l'optique d'obtenir un ouvrage le plus stable, efficace et pérenne possible, des plantations ont par ailleurs été mises en place sur le talus (boutures et plants en godet forestier). Ainsi, ce sont environ 40 ml de berges de cours d'eau qui ont été stabilisés à l'aide de ces techniques de protection de berge.

Les entreprises AG2V et Rousset & Fils ont réalisé ces travaux pour un montant de 17 546 €.



## La Combe Malessart à Meyssiez

En novembre, la Combe Malessart, un affluent rive droite de la Gère, à Meyssiez présentait une érosion de sa berge en rive droite, sur une dizaine de mètres, à proximité d'une route communale.

Il était nécessaire de corriger et de bloquer cette érosion pour éviter la déstabilisation future de la route et d'un poteau téléphonique.

Pour cela, le Syndicat a préconisé la mise en place d'une fascine de saules en pied de berge sur 15 mètres linéaires, complétée par des boutures et des plantations jusqu'en haut de berge.

**Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise GENEVRAY pour un montant de 5 277€.**



## Le Charantonge à Oytier-Saint-Oblas

En novembre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées est intervenu pour résoudre les problèmes d'érosion et de déstabilisation de la berge en rive droite du Charantonge sur la commune d'Oytier-saint-Oblas.

La stabilité de la route de Saint-Georges était menacée et présentait un danger pour les automobilistes. Il apparaissait donc nécessaire de bloquer et stabiliser cette érosion.

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées a réalisé la mise en place d'une fascine de saules en pied de berge, sur 13 mètres linéaires, complétée par des boutures et des plantations, uniquement sur la partie basse de la berge, pour ne pas poser de problèmes de visibilité au niveau de la route.

**Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise DIAZ FRERES pour un montant de 3 236,40 €.**



## STABILISATION DE BERGES PAR LA RÉALISATION D'UN TRESSAGE DE SAULES

C'est une technique de génie végétal alternative à la fascine de saules. Elle est utilisée sur les petits cours d'eau présentant de faibles forces érosives et principalement sur des tronçons assez rectilignes. Il s'agit de réaliser une protection avec des branches de saules vivantes, entrelacées autour de gros piquets de bois. Le tressage va permettre, par le développement d'un système racinaire, de maintenir la berge.

### *Le Torrent de St Oblas à Septème*



En avril 2017, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a engagé des travaux de restauration de berge sur le Torrent-Saint-Oblas, sur la commune de Septème. En parallèle de ces travaux, la commune a souhaité aménager un cheminement piéton le long du cours d'eau. Ce chemin permettra aux usagers de rejoindre le bourg de Septème en évitant la route départementale, sécurisant ainsi le trajet des piétons et cyclistes, et le rendant plus agréable.

L'enjeu de la stabilisation de berge était ici double. En effet, il s'agissait à la fois de sécuriser le cheminement, mais aussi de protéger une canalisation d'assainissement qui se situe sous le chemin et qui pourrait être mise à nue à cause des érosions, et par conséquent être endommagée.

Pour solutionner le problème de déstabilisation, les berges ont été restaurées sur 22 mètres avec un tressage de saules. En parallèle, des opérations de débroussaillage et d'abattage ont également été opérées. Le buddleia, aussi communément appelé « arbre à papillon », qui est une espèce

invasive, a été arraché.

La technique de tressage est intéressante pour ce type de travaux, car elle a pu permettre un élargissement du chemin et ainsi valoriser l'accès (piétons, poussettes ...).

Le Syndicat a assuré la conduite et le suivi du projet.

Les travaux ont été réalisés par les entreprises AG2V (végétal et coordination générale du chantier) et Rousset & Fils (terrassement et réalisation du cheminement piéton). Le coût total des travaux s'élève à 17 217,60 €.



### *La Gervonde à*

### *Sainte-Anne-sur-Gervonde*

En novembre, une érosion en rive droite de la Gervonde a été constatée au lieu-dit « les Pras ». La fréquentation d'engins lourds sur ce chemin en terre non stabilisé a cependant amplifié la déstabilisation du talus de la berge.

Pour solutionner ce problème, qui mettait un péril la stabilité du chemin communal situé à proximité immédiate du cours d'eau, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a mis en œuvre une technique de génie végétal : un tressage de saules a été réalisé sur 8 mètres linéaires.

Il s'agit de réaliser une protection avec des branches de saules vivantes, entrelacées autour de gros piquets de bois. Ce tressage va permettre, par le développement d'un système racinaire, de maintenir la berge.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise GENEVRAY pour un montant de 1 755,60 €.



## 2 ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

L'année 2017 a principalement été consacrée à l'instruction du dossier de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) par la préfecture de l'Isère et à la phase d'enquête publique pour la campagne de restauration et d'entretien de la végétation sur le bassin versant de la Sévenne. Elle permet au maître d'ouvrage de se substituer aux propriétaires riverains, et donc d'investir des fonds publics sur des terrains privés. L'enquête publique a eu lieu du samedi 02 décembre 2017 au mardi 19 décembre 2017.

Cette même procédure de DIG sera lancée en 2018 pour le bassin versant de la Gère, dès réception de l'Arrêté Préfectoral autorisant les travaux.

Un marché à bons de commande a été attribué pour la réalisation des travaux d'entretien de la végétation qui commenceront début 2018. C'est le groupement d'entreprises « Charly Nature / Aménagement Saunier » qui a été retenu pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

**Le technicien de rivières élabore des diagnostics de terrain afin d'établir des plans de gestion de la végétation sur l'ensemble du bassin versant des 4 Vallées. En 2017, ce sont ceux de la Sévenne puis de la Gère qui ont été réalisés. La validation de la DIG va permettre le lancement des travaux sur la Sévenne en 2018. Ceux de la Gère suivront en 2019.**

Les travaux consisteront principalement à restaurer et entretenir la végétation par le biais de plantations, d'abattages des arbres penchés ou en mauvais état, de recépages, de suppressions des embâcles formés par les crues, du traitement des espèces invasives, etc.



## 3 RESTAURATION MORPHO-ÉCOLOGIQUE

« *Comment mieux associer les citoyens à la gestion locale de l'eau ?* »

En 2016, nous avons lancé un marché de maîtrise d'œuvre concernant 5 projets de restauration morpho-écologique. Ces travaux répondent à des enjeux hydrauliques et écologiques prioritaires sur le territoire et ont été validés dans le Contrat de rivière. Néanmoins, la diversité des acteurs concernés fait naître des intérêts particuliers, propres à chacun. Dans ce cadre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a souhaité initier une démarche de concertation pour s'assurer de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes au projet. Ainsi, une méthodologie participative a été définie afin de permettre de construire chacun des avant-projets (AVP) en mutualisant les savoirs de tous. Si la décision finale relève seulement du maître d'ouvrage, tout a été mis en œuvre pour que celle-ci corresponde aux contributions et que le projet soit le plus consensuel possible. Le cas échéant les ajustements ont été explicités et argumentés auprès des participants.

Pour construire le processus participatif le Syndicat Rivières des 4 Vallées a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau et de l'IRSTEA et a été retenu pour être accompagné sur l'ingénierie et la mise en œuvre afin de définir « Comment mieux associer les citoyens à la gestion locale de l'eau ? ».

Pour chaque projet 2 ateliers de concertation ont été organisés pour récolter les avis de chacun, tout en intégrant les réalités de terrain et la vision de chaque participant par rapport à la rivière. Ces ateliers se sont déroulés en parallèle et sur la même base pour les comités institutionnels et riverains. A la suite de ces réunions, les informations ont été transmises au bureau d'étude afin qu'il intègre les nouvelles données dans l'élaboration de l'AVP. Une plénière de restitution a ensuite été réalisée afin de présenter le résultat du travail de concertation réuni dans l'avant-projet final. Pour le projet Sévenne un comité citoyen a été ajouté car la démarche touchait un vaste territoire.

### LES RÉSULTATS PROJET PAR PROJET

#### *Restauration de la diversité des écoulements sur la Gère à Vienne*



B-2-I-II

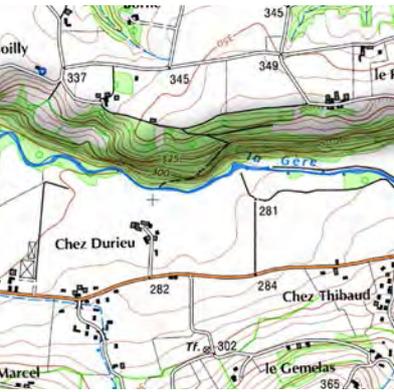


Vienne Condrieu Agglomération et la Ville de Vienne élaborent depuis 2016 un projet de requalification urbaine de la vallée de la Gère. Afin de coordonner nos interventions qui se situent sur la même zone, nous nous sommes rencontrés le 6 janvier 2017. Sur demande de Vienne Condrieu Agglomération nous avons suspendu notre marché car le projet de requalification urbaine nécessite des arbitrages politiques qui ne pourront pas être faits avant plusieurs mois. Les arbitrages n'ont pas été réalisés en 2017. Le projet de restauration de la Gère à Vienne sera relancé au cours du premier semestre 2018 même sans nouvelle du projet de requalification.



## Suppression de contraintes latérales sur la Gère à Eyzin-Pinet

B-2-H



Dans le secteur d'Eyzin-Pinet, la Gère a naturellement tendance à s'équilibrer via la formation de méandres. Historiquement, des ouvrages tels que les enrochements de berges ou les digues ont été installés dans le but de protéger les enjeux agricoles présents. Bien que nécessaires sur le moment, ces réalisations entraînent, à terme, des altérations pour la rivière et également pour les biens et les personnes. Le projet prévoit de restaurer la morphologie de la Gère, au niveau du lieu-dit « Chez Durieu ».

Sur la base des données à disposition, des éléments de diagnostic, des spécificités et caractéristiques du tronçon de cours d'eau considéré, puis des attentes et recommandations issues du processus de concertation, le projet retenu nécessite la création d'un nouveau lit de la Gère. Il sera mis en scène (terrassé) selon une légère sinuosité en tracé dans la recherche d'un profil en long conforme aux caractéristiques de la vallée (0.85%). Le nouveau lit présentera généralement une largeur à plein bord de 5 à 6 m, c'est à dire acceptant, à maxima, une crue d'occurrence biennale (Q2), alors que la zone de fonctionnement présentera une largeur de 40 à 60 m selon les secteurs. Ce projet répond pleinement à 10 attentes identifiées lors de la concertation (sur les 16 exprimées).



Gué du Recours



Ripisylve pauvre sur la Gère

**Le montant des travaux est estimé à 625 000 € TTC pour 750 m de rivière restaurée.** Le montant comprend la création d'une passerelle piétonne sous financement Vienne Condrieu Agglomération.



Érosion des berges de la rivière



Cartographie de la restauration à l'amont



Cartographie de la restauration à l'aval

## Restauration de la Vésonne aux Meuniers

B-2-I-15



En traversant le lieu-dit des Meuniers, sur la commune de Moidieu-Détourbe, la Vésonne parcourt également une zone humide prioritaire. Des ouvrages de protection tels que les enrochements ou digues sont présents en bord de rive, et notamment un mur en pierres maçonnées de plus de 80 mètres de long, à forte valeur patrimoniale. Bien qu'ils aient été nécessaires par le passé, ces aménagements engendrent des altérations à plus ou moins long terme, pour la rivière, mais également pour les biens et les personnes.

Le scénario final de réaménagement est beaucoup plus ambitieux que celui imaginé initialement car le linéaire de restauration est doublé. Cependant, le projet final répond à toutes les attentes exprimées lors des ateliers de concertation, aussi bien aux attentes de restauration du fonctionnement naturel qu'à la réduction des risques liés aux inondations. La restauration en amont du passage à gué de la rue du Moulin consistera à la création d'un second bras à la Vésonne afin de diversifier les écoulements, de contenir les crues courantes, de valoriser le patrimoine bâti existant et de redonner l'accès à la rivière aux usagers. A l'aval du passage à gué, le lit de la Vésonne va être aménagé en lit emboîté : c'est un aménagement en escalier qui permet de créer un chenal préférentiel qui permet de concentrer les flux en période de basses eaux et donc d'avoir une hauteur d'eau plus importante qu'actuellement. Le lit moyen est ensuite élargi pour accueillir les crues fréquentes. Nous augmentons ainsi la capacité hydraulique du lit tout en améliorant également le fonctionnement écologique.



Mur dauphinois en galets



L'ensemble des surfaces terrassées sera végétalisé avec des essences adaptées aux milieux rivulaires. Un cheminement piéton sera également créé en haut de berges afin d'offrir des points de vue sur la Vésonne en cohérence avec le cheminement des travaux du centre bourg de Moidieu-Détourbe. Enfin, le gué et la passerelle béton en aval du tronçon seront démantelés. Un accès piéton et personnes à mobilité réduite sera recréé pour le franchissement de la Vésonne. Cependant, compte tenu des contraintes hydrauliques, il sera déplacé vers le pont de la route départementale.

**Le montant des travaux est estimé à 351 000 € TTC pour 400 m de rivière restaurée.** Le montant comprend la création d'une passerelle piétonne sous financement Vienne Condrieu Agglomération.

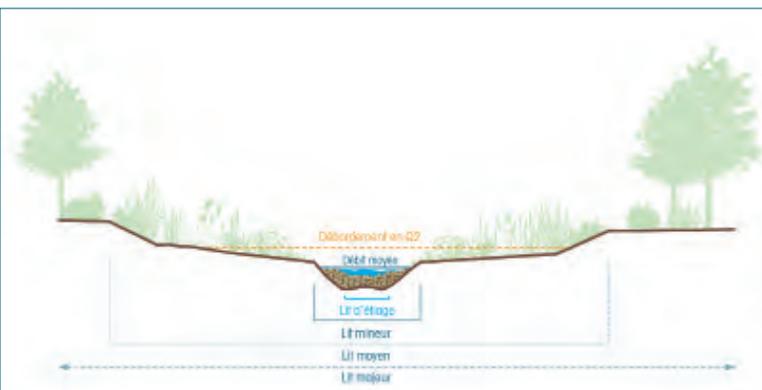
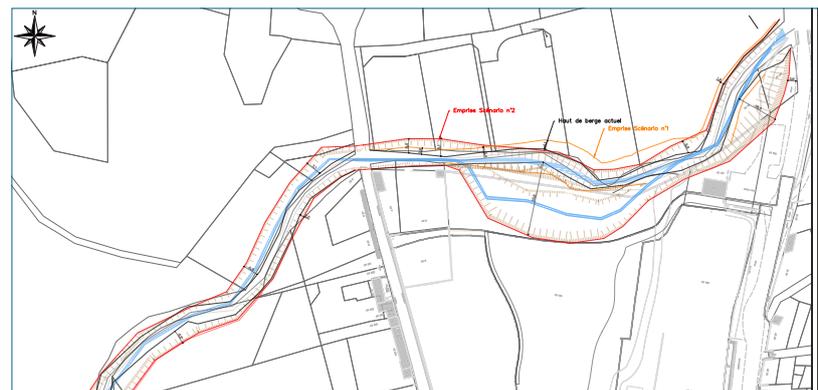


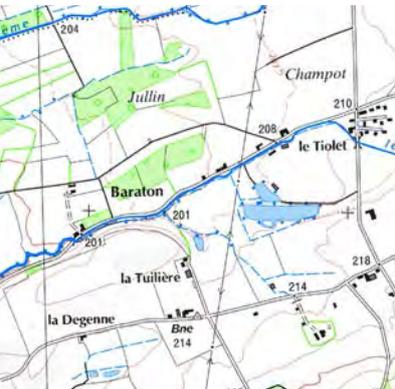
Schéma de principe d'un lit emboîté



Scénario de restauration concerté

## Reprofilage du Baraton dans la plaine agricole – Amont

B-2-1-31



De manière générale, dans la plaine agricole, le Baraton a une morphologie très droite, du fait d'anciens travaux de chenalisation alors que le cours d'eau devrait naturellement former des méandres (sinuosités). Cette modification de sa morphologie, couplée à la présence des ouvrages de protection, augmentent, à plus ou moins long terme, le risque d'inondation des habitations en cas de crue et réduisent la qualité écologique du cours d'eau.

L'hypothèse de dévoiement du lit du cours d'eau vers la zone humide de la Véga s'est vue repoussée du fait de la réalité des conditions topographiques existantes. Ainsi le scénario de restauration privilégié sectorise les interventions entre le tronçon à l'amont du hameau « le Baraton », qui bénéficiera de travaux de restauration, et le tronçon à l'aval où l'on recherchera seulement à limiter les dysfonctionnements observés. Les efforts vont être portés sur le tronçon amont avec la création d'une zone de « ralentissement dynamique » afin de mettre un terme à la chenalisation du Baraton et recréer des conditions favorables à la dissipation de l'énergie et l'atténuation du pic de crue. Des travaux de terrassement du lit du Baraton accompagneront également cette intervention. La globalité des aménagements permettra de protéger le hameau jusqu'à la crue centennale tout en augmentant de manière significative la qualité écologique du cours d'eau. Les actions sur le tronçon aval consisteront en des travaux pondérés d'abattage, de recépage et de terrassement de berges localisés, en vue de minimiser l'exposition aux contraintes d'écoulements.

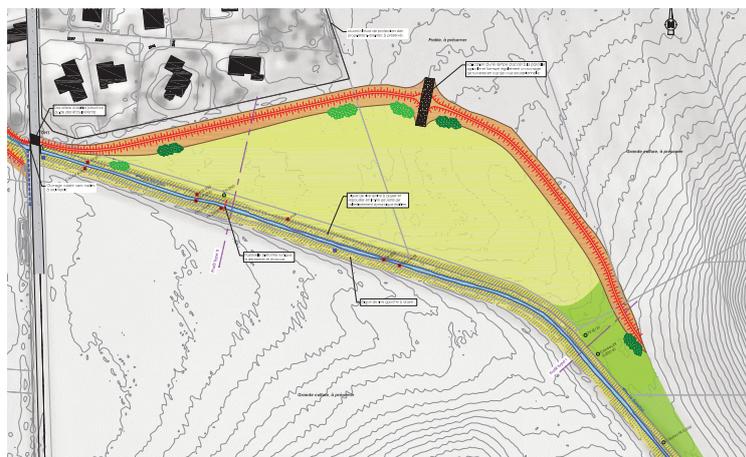


Chenalisation du cours d'eau

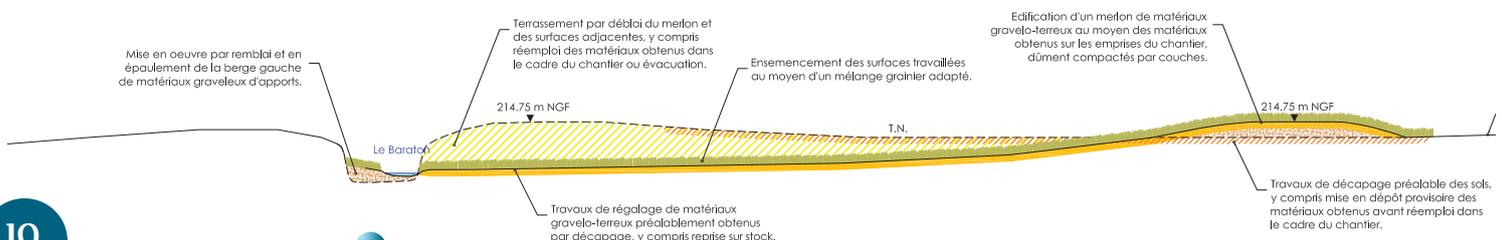


Ouvrage de franchissement

Le montant des travaux est estimé à 295 000 € TTC pour 400m de rivière restaurée et 1km de rivière entretenue.



Restauration à l'amont du lotissement "le Baraton"





La restauration de la Sévenne se divise en 3 secteurs : amont sur la commune de Luzinay, intermédiaire entre les communes de Villette-de-Vienne et Chuzelles, et aval sur la commune de Vienne au niveau de la zone industrielle de Leveau. La Sévenne a subi d'importantes modifications entraînant une augmentation de l'impact des crues pour les biens et les personnes, ainsi qu'une perte de la qualité écologique de la rivière. L'objectif des travaux de restauration de la Sévenne est de permettre à la rivière de s'ajuster naturellement en cas de crue, en la reconnectant avec sa zone humide et limiter ainsi les risques d'inondation pour les parties médianes ainsi que sur la zone industrielle de Leveau située à l'aval.



Encoche d'érosion - amont

Le scénario proposé sépare les secteurs amont et intermédiaire du secteur aval. La Sévenne a un fonctionnement très différent selon les secteurs, les leviers d'action ne sont donc pas les mêmes.

Sur les secteurs amont, le scénario proposé repose sur 3 types d'actions :

- La suppression des endiguements (digue des Bourres, merlons en hauts de berges), notamment la suppression de la digue des Bourres (380m)
- La création d'un nouveau profil de lit, élargi, étagé, avec des berges en pentes douces, végétalisées. Elargir le fuseau du lit mineur actuellement d'une largeur de 8 à 9 m à une largeur de 15-20m.
- L'aménagement ponctuel de diversifications des écoulements pour éviter une lame d'eau homogène.



Zone méandrique – Ecoulements rapides



Seuil amont de la ZI de Leveau

Le projet permettra de dissiper efficacement l'énergie des crues et sécurisera les berges et le fond du lit des érosions et de l'incision. Les ouvrages seront protégés des risques d'affouillement et de contournement. L'estimation de l'impact local des aménagements sur les débits de pointes montre, sur le secteur de Luzinay, un abaissement du débit de pointe en aval du secteur de travaux, ainsi qu'un décalage de l'arrivée de la pointe de crue, notamment pour la crue Q5 (la plus impactée), avec un retard de la pointe de crue de +3h. Sur le secteur de Villette / Chuzelles en revanche, cet impact reste limité.

L'amélioration de la qualité écologique de la Sévenne est très importante sur les 2 tronçons. Les capacités auto-épuratoires notamment sont complètement différentes car

inexistantes dans les conditions actuelles. Le projet permet de restaurer toutes les fonctionnalités écologiques de la rivière.

Pour le secteur aval il a été décidé de suspendre le marché. D'autres projets sont en cours sur le secteur de la zone de Leveau et ces projets auront un impact local sur les lignes d'eau. Il paraît indispensable de coordonner les différents projets afin de définir des solutions optimales pour assurer la sécurité des biens et des personnes. Ces solutions ne sont pas contradictoires avec l'amélioration de la qualité de la rivière et sont plutôt complémentaires.

**Le montant des travaux est estimé à 1 210 000 € TTC pour 2 km de rivière restaurée.**

**PROFIL EN PLAN  
DU SECTEUR 1 (900 ML)**



**PROFIL EN PLAN  
DU SECTEUR 2 (1080 ML)**



## RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX PRÉVUS

LOT	N°	COURS D'EAU	LINÉAIRES RESTAURÉS	INTITULÉ	COÛT ESTIMATIF DES INVESTISSEMENTS	MAÎTRE D'ŒUVRE
1	B2-1.1	Gère	750	Suppression de contraintes latérales sur la Gère à Eyzin-Pinet	625 000 €	BIOTEC
3	B2-1.15	Vésonne	400	Restauration de la Vésonne aux Meuniers	351 000 €	Ginger Burgeap
4	B2-1.31	Baraton	1 400	Reprofilage du Baraton dans la plaine agricole - Amont	295 000 €	BIOTEC
5	B2-1.32	Sévenne	2000	Suppression de la digue des Bourres	1 210 000 €	Hydratec Setec
	B2-1.33	Sévenne		Reprofilage de la Sévenne à La Forêt		
	B2-1.34	Sévenne		Reprofilage de la Sévenne à Berlier		
<b>TOTAL</b>					<b>2 481 000 €</b>	

Pour plus d'informations nous vous invitons à lire les comptes-rendus des processus participatifs sur le site internet du RIV4VAL.

## 4 LUTTE CONTRE LES INONDATIONS



B-4-7-1 à 5

*Études post-crués pour la protection des biens et des personnes sur 5 bassins versants :*

- *Ruisseau des Martinières à Chuzelles,*
- *Ruisseau du Boucon à Vienne,*
- *Combe Chante-Merle à Vienne,*
- *Combe de Vaux à Eyzin-Pinet*
- *Combes Remoulon-Valeron à Serpaize et Pont-Évêque*

Les études post-crués des événements de 2014 se sont terminées au cours de l'année 2017.

Chacun des bassins versant a fait l'objet d'un diagnostic complet mettant en avant les dysfonctionnements hydrauliques et sédimentaires constatés sur le terrain. Des actions de restauration des ruisseaux et des mesures de protection contre les inondations ont été proposées par les bureaux d'études.

Les comités de pilotage se sont exprimés sur les projets de travaux proposés et des choix ont été faits. La mise en œuvre des actions se fera dès 2018 pour les dossiers les plus urgents (Ruisseau des Martinières et Ruisseau du Boucon).

*Programme de travaux de protection contre les crues et les inondations sur Vienne, Chuzelles et Jardin*

B-4-7-2

### ABEREAU



Terrassement

Le programme de travaux sur le ruisseau de l'Abereau est engagé depuis septembre 2015. En 2017, le RIV4VAL a lancé la deuxième phase de travaux consistant à la restauration hydro-écologique du ruisseau, le long de la route des Serpaizières à Chuzelles.

Les démarches foncières ont été finalisées en 2017 avec l'achat de 13 parcelles (1,60 hectares – 930 mètres linéaires).

Les travaux se sont déroulés du 26 juin au 10 décembre 2017.

Ils ont consisté en la modification du profil du cours d'eau sur 730 mètres linéaires pour une protection contre les crues trentennales (en amont du pont) et centennales (en aval du pont), avec :

- L'élargissement du lit de 2 à 4m avec la création d'une risberme (banquette) de 4m de large pour l'étalement de la crue,
- la végétalisation des berges avec, en pied de berge, une fascine de saule ou des lits de plançons de saule et de nombreux arbres et arbustes (près de 3000 sujets) de type noisetier, cornouiller, érable, sureau ou aubépine,
- le maintien d'une piste agricole en haut de berge d'une largeur de 4m.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par le cabinet d'études Vincent Desvignes Ingénierie (VDI) et les travaux par les entreprises Roger Martin (pour le terrassement) et GreenStyle (pour le génie végétal et les plantations).



Fascine de saule

**Coût des travaux : 298 756.61 €TTC**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE JARDIN

Une enquête publique est ouverte du 19 juin 2017 au 04 juillet 2017 inclus, soit pendant 16 jours, sur le territoire de la commune de Jardin concernant une demande de déclaration d'intérêt général, du projet d'aménagement et de l'entretien de la Combe de la Raze pour la protection contre les crues et les inondations. Ce projet est porté par le Syndicat de Rivières des 4 Vallées, sis 366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarnières - 38440 St Jean de Bournay, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Au terme de cette enquête, peut être adopté pour l'opération visée, un arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement.

Le programme de travaux de protection contre les inondations sur la Combe de la Raze a fait l'objet du dépôt d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général en février.

Après instruction du dossier par les services de l'Etat, une enquête publique s'est déroulée du 19 juin au 4 juillet 2017 pour recueillir l'avis de la population sur le projet.

## COMBE MOULIN

Le programme de travaux de protection contre les inondations sur la Combe Moulin à Chuzelles a été étudié finement jusqu'au stade PRO (projet) par le maître d'œuvre VDI.

Le projet a été présenté aux exploitants agricoles du secteur dans l'objectif d'une large concertation pour favoriser l'adhésion au projet. Certains souhaits ont été pris en compte et ont permis une adaptation du PRO.

Le PRO concerté avec les exploitants agricoles a été présenté à la population en réunion publique au mois de novembre. De nombreuses discussions ont eu lieu concernant l'objectif à atteindre du projet et les techniques employées pour lutter contre les phénomènes d'inondation. Les négociations foncières avec les propriétaires et les exploitants se poursuivront en 2018 ainsi que la réalisation des dossiers réglementaires de la loi sur l'eau.

L'enquête publique n'a pas montré de désaccord particulier de la part de la population concernée par le projet. C'est après la fermeture de cette enquête publique qu'un collectif de riverains s'est créé, en opposition au projet.

Afin de réexpliquer aux élus et à la population les objectifs et la teneur exacte des travaux prévus sur la Combe de la Raze, plusieurs réunions ont eu lieu au dernier trimestre de l'année 2017. Les techniciens du RIV4VAL et des élus du Syndicat, assistés du maître d'œuvre VDI, ont, notamment, animé une réunion publique le 6 décembre et présenté le projet de protection sur la Combe de la Raze ainsi que les mesures supplémentaires nouvellement actées sur la gestion des eaux pluviales sur le quartier Berardier.

Une étude sera lancée en 2018 concernant la gestion des eaux pluviales de ruissellement sur le bassin versant du Berardier.



Crue 2008

B-4-7-6

*Etude et maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique des bassins versant du Joux, du Maras et du Mons à Luzinay*

L'année 2017 a été consacrée au montage financier du programme de travaux sur le Maras et le Joux.

Une réunion publique a permis de présenter précisément le programme de travaux sur chaque bassin versant concerné. Les maîtrises d'œuvre seront engagées dès le début de l'année 2018 pour une mise en œuvre des travaux en 2019 et 2020 (dans la limite du possible, en fonction des délais d'instruction des dossiers réglementaires).

Des réunions de concertation seront réalisées durant la construction de l'AVP (avant-projet).

# ANIMATION



# 1 RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Le rôle du Syndicat Rivières des 4 vallées, en tant que structure compétente en gestion et restauration des rivières et protection contre les inondations, est d'assurer une gestion d'ensemble de la mise en conformité des ouvrages transversaux faisant obstacles à la continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire). Afin de mettre en œuvre le plus efficacement possible le plan de restauration de la continuité écologique, le Syndicat apporte son assistance technique aux propriétaires d'ouvrages ciblés par l'État pour la restauration de la continuité écologique. L'assistance technique porte sur la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre (réalisation des investigations préalables, dossiers réglementaires et mission de maîtrise d'œuvre) et le suivi de la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à réception des travaux.

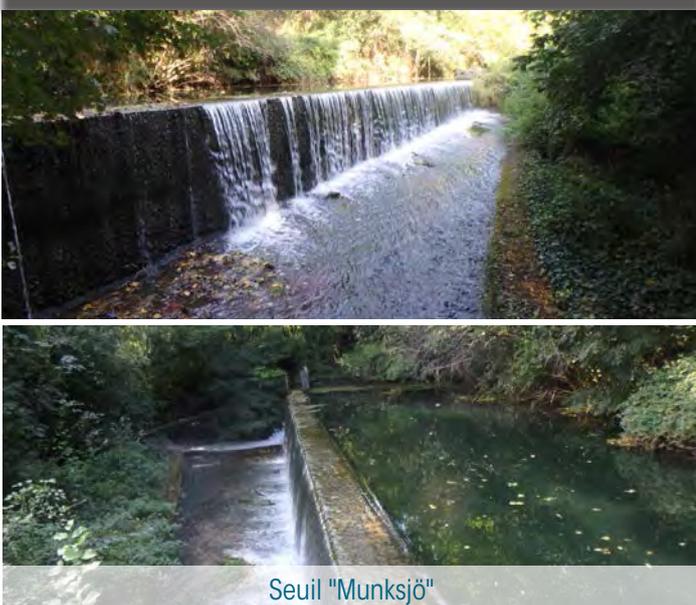
En 2016, une convention avait été signée entre EPORA, Vienne Agglo et le RIV4VAL concernant le seuil «Célette» situé sur l'aval de la Sévenne.

## B-2-3-48



Une seconde convention avait été signée en décembre avec Munksjö, une entreprise privée, propriétaire d'une prise d'eau industrielle située sur la Gère.

## B-2-3-10



L'année 2017 a été consacrée aux phases de diagnostic et d'élaboration de scénarios d'aménagements des différents ouvrages jusqu'à la phase AVP. Ces scénarios d'aménagements seront présentés en réunion courant 2018.

*La continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon écoulement des sédiments.*

## Par ailleurs deux autres conventions ont été signées en 2017 :

L'une, signée entre la Ville de Vienne et le RIV4VAL, concernant l'aménagement de 8 ouvrages (dont 3 situés sur la Sévenne au droit de la zone industrielle de Leveau et 5 sur la Gère dans la traversée de la ville.

B-2-3-1



Seuil "Confluence avec le Rhône"

B-2-3-2



Seuil "Pond de la Déviation"

B-2-3-3



Seuil "Béal"

B-2-3-5



Seuil "Dyand"

B-2-3-11



Seuil "Gemens"

Les demandes de subventions ont déjà été déposées. Le marché pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ces seuils est en cours d'attribution et va être notifié par la Ville de Vienne début 2018.

B-2-3-49



Seuil "Camping Leveau"

B-2-3-50



Seuil "ZII du Leveau"

B-2-3-51



Seuil "ZI Leveau amont"

B-2-3-41



Seuil "Cancanne"

L'autre, signée entre la Ville de Pont-Evêque et le RIV4VAL, concernant le seuil de « Cancanne ».

La demande de subvention a été déposée. La consultation pour le marché d'étude de maîtrise d'œuvre va être lancée dans l'année 2018.

Des discussions sont en cours avec d'autres propriétaires d'ouvrages classés en liste 2 qui ont jusqu'au 12 septembre 2018 (fin du délai réglementaire faisant suite à l'arrêté préfectoral signé le 19 juillet 2013) pour mettre aux normes leurs ouvrages ou, au minimum, présenter aux services de la DDT une étude de faisabilité permettant d'obtenir un délai de 5 ans supplémentaires pour la réalisation des travaux.

# 2 AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## Jardiner autrement

A-3-1

Dans le cadre de la lutte contre les pollutions diffuses, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a souhaité sensibiliser les jardiniers amateurs à la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la préservation de la ressource en eau. Il s'est associé à l'association Naturama pour animer le projet « Jardiner autrement », lancé de juin 2016 à mai 2017.



### Guide du jardinage



SANS PESTICIDE

RIVIÈRES 4 Vallées naturama

3 étapes ont permis de sensibiliser les jardiniers amateurs et de proposer des solutions alternatives à l'usage des pesticides chez les particuliers :

- Réalisation d'**enquêtes en porte à porte sur les pratiques de jardinage, la connaissance et l'utilisation des produits phytosanitaires** (2016) : 83 rencontres, sur 10 communes du territoire, ont permis de dresser un diagnostic des pratiques sur le territoire et d'établir un « Guide du jardinage sans pesticide » adapté à notre territoire et édité à 5 000 exemplaires.
- Organisation de **3 soirées-débat** (à St-Jean-de-Bournay, Vienne et St-Georges-d'Espéranche) pour restituer les résultats des enquêtes et présenter des solutions agro-écologiques pour cultiver son jardin potager (2017) : l'intervention d'Hélène Hollard, spécialiste de l'agro-écologie a permis aux 200 participants de découvrir des solutions écologiques pour démarrer et entretenir son jardin.
- Organisation de **3 stages d'initiation** (à Vienne, St Georges d'Espéranche et Chatonnay) pour mettre en pratique les solutions alternatives découvertes (2017) : ces stages ont été organisés dans des jardins du territoire, ils ont permis aux participants se confronter à des situations concrètes rencontrées par de nombreux jardiniers.



A travers ces 3 phases, plus de 200 personnes des 10 communes participantes ont pu bénéficier des conseils de spécialistes du jardinage écologique.

La mobilisation des participants s'est faite grâce à une communication importante présentant les différents événements : articles dans les journaux municipaux, affichage dans les commerces des villages participants, communiqué de presse dans les journaux locaux, invitations nominatives, publications Internet... Les canaux d'invitation à ces événements gratuits ont été nombreux !

Le coût global du projet s'élève à 25 730 Euros TTC.

Le Syndicat Rivière des 4 Vallées a bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80%, complété par un financement de 5 000€ de la Fondation Terres d'Initiatives Solidaires.



## *L'accompagnement des communes vers le « zéro phyto »*

L'année 2017 a permis de poursuivre l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre des démarches « zéro phyto ». Le recours à des techniques alternatives est maintenant la norme puisque la loi Labbé interdit depuis le 1er janvier 2017 « aux personnes publiques d'utiliser et de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public. »

Dans ce cadre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a accompagné Chuzelles et Luzinay, deux communes volontaires, dans la réalisation de plans de désherbage. Cette étude leur permettra de planifier et d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'entretien.

L'organisation de deux démonstrations de matériel de désherbage mécanique, à Septème et Moidieu-Détourbe a permis à plus de 40 élus et agents communaux du territoire des 4 Vallées de re-découvrir les solutions mécaniques existant pour désherber les espaces publics.

Enfin, la mise en œuvre d'une communication régulière et pédagogique à destination des élus, des agents et du grand public étant une condition indispensable à la réussite de la démarche « zéro phyto », le Syndicat Rivières des 4 Vallées a épaulé les communes (notamment Charantonnay, Septème, Moidieu-Détourbe, Luzinay, Chuzelles, ...) dans la rédaction d'articles et l'implantation de panneaux explicatifs.



Le 8 novembre à Moidieu-Détourbe, les communes du territoire découvrent des solutions mécaniques pour entretenir les espaces publics sans pesticides

## *Les démarches « captages prioritaires »*

Les actions sont réalisées pour le compte des Syndicats des Eaux du Brachet et de la région de Saint-Jean-de-Bournay, mais contribuent également à la politique de préservation de la qualité de l'eau prévue par le volet A du Contrat de rivière des 4 vallées.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES DU SIRAN ET DU CARLOZ

Les actions validées dans le cadre de la démarche de préservation des captages du Siran et du Carloz, classés prioritaires pour des contaminations aux nitrates et aux produits phytosanitaires, se sont poursuivies sur 2017 :

- mobilisation des agriculteurs à travers le projet Terre et Eau porté par la Chambre d'Agriculture (ex : journées de sensibilisation sur le désherbage mécanique ou la reconnaissance des adventices...)
- accompagnement des communes et des habitants vers le « zéro phyto » notamment par le biais du projet « Jardiner autrement »

## LA DÉMARCHE « CAPTAGES PRIORITAIRES » SUR LES CAPTAGES DU BRACHET ET DE LAFAYETTE

Classés pour des contaminations aux nitrates et/ou aux pesticides, ces deux captages bénéficient chacun d'un programme d'action qui a été validé lors du comité de pilotage du 23 janvier 2017. Ils définissent pour les 5 ans à venir les actions qui seront mises en œuvre dans les domaines agricoles et non agricoles (assainissement, espaces publics, jardins particuliers...) pour préserver et reconquérir la qualité de l'eau de ces deux captages.



Les analyses de sédiments réalisées dans les bassins de décantation de la ligne TGV ont permis de s'assurer de l'absence de fuite de résidus phytosanitaires vers les eaux du captage du Brachet

Au-delà de la validation de ces documents, 2017 a permis de mettre en œuvre :

- La sensibilisation des agriculteurs via de l'accompagnement individuel, la contractualisation des MAEC...
- La sensibilisation des jardiniers amateurs de Diémoz et St Georges d'Espéranche via le projet « Jardiner autrement »
- La sensibilisation des enfants des écoles de Roche et Diémoz à l'impact de nos activités quotidiennes sur la qualité de l'eau que nous buvons
- L'analyse de sédiments dans les bassins de décantation de la ligne TGV traversant la Zone de Protection du captage du Brachet

## 3 PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

En 2015, à la signature du Contrat de rivière, la gestion des zones humides était une compétence communale. Les communes ont alors été ciblées, après concertation, en tant que maîtres d'ouvrage des fiches actions B-3-1. Au 1er janvier 2018, avec la compétence GEMAPI, qui est définie par 4 alinéas de l'article L.211-7 du code de l'environnement, dont un sur la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, la gestion des zones humides est transférée aux intercommunalités, qui à leur tour la transfèrent ou la délèguent au syndicat de bassin versant.

Dans ce cadre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées sera compétent au 1er janvier 2018 pour porter les actions B-3-1 sur les zones humides, et en deviendra le maître d'ouvrage.

Dans la mesure où ces actions n'avaient pas été prévues dans le plan de financement du Contrat de rivières du Syndicat, il convenait de redéfinir les zones humides prioritaires sur le bassin versant et les actions à programmer.



Le 30 novembre 2017, 6 actions de préservation des zones humides ont été retenues en Comité syndical, parmi les fiches actions B-3-1, réparties géographiquement sur le bassin versant : une par vallée et une répartition amont/aval.

La restauration proposée sur ces sites permettra de répondre à différents enjeux :

- améliorer les fonctions hydrauliques de la zone humide,
- améliorer les fonctions biodiversité,
- sensibiliser à la préservation des milieux humides.

Les actions zones humides peuvent être financées jusqu'à 80% par l'Agence de l'Eau et le Département de l'Isère.  
Le budget total sur 5 ans est estimé à 200 000€.

FICHE ACTION	VALLÉE	ZONE HUMIDE	ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE	BUDGET ESTIMÉ TTC	ANNÉE DE LANCEMENT
B-3-I-9	Vallée Vesonne	Marais de Charavoux Artas / Charantonnay	-Milieu qui abrite une grande biodiversité -Volonté d'ouverture au public et valorisation pédagogique -Mise en place de sentiers -Problématiques hydrologiques dans le secteur	-Etude hydrologique du site -Plan de gestion	25 000 €	2018
B-3-I-3		Amont du centre village Moidieu-Detourbe	-Améliorer la capacité de la zone à la rétention naturelle des eaux (restauration de la zone humide) -Valorisation pédagogique -Préservation des écrevisses à pieds blancs	-Etude hydrologique du site -Plan de gestion	25 000 €	2018
B-3-I-2	Vallée Gère	Prairies de la Haute-Gère et affluents Villeneuve-de-Marc / LIEUDIEU	-Préservation des prairies humides -Actions de mise en place d'abreuvoirs -Suivis faune/flore : écrevisse à pieds blancs, loutre	Plan de gestion	40 000 €	2020
B-3-I-9		Etang Rhodia (Suze aval) Estrablin	-Effacement de l'étang (étang vidé car fuite de la digue) -Effacement du seuil -Recréation d'une zone humide -Redonner de l'espace de liberté au cours d'eau	Etude de faisabilité	15 000€	2017
B-3-I-1	Vallée Sévenne	Pré-Marais Luzinay / ST JUST	-Volonté d'ouverture au public et valorisation pédagogique -Mise en place de sentiers -Conservation / restauration de la diversité des milieux (boisements, cultures, prairies)	Mise en oeuvre du plan de gestion	75 000€	2018
B-3-I-5	Vallée Véga	Combe du Mariage SEPTÈME	-Volonté d'ouverture au public et valorisation pédagogique -Mise en place de sentiers -Améliorer la capacité de la zone à la rétention naturelle des eaux -Préservation des écrevisses à pieds blancs	Plan de gestion	20 000€	2018



## 4 ANIMATION FONCIÈRE

En 2017, dans le cadre de la veille foncière effective sur le bassin versant des 4 Vallées, une candidature a été déposée auprès de la SAFER, pour la constitution d'une réserve foncière. Cela permettra de proposer une compensation foncière aux exploitants agricoles, et notamment à ceux concernés par l'emprise des travaux de restauration hydromorphologique de la Sévenne.

Ce sont 7,3 ha de terres sur Luzinay qui ont été accordées au Syndicat Rivières des 4 Vallées par la SAFER en contrepartie de leur mise en réserve foncière et

de leur échange futur avec les parcelles des exploitants agricoles impactés par les travaux. L'échange foncier avec les parcelles situées dans les espaces de bon fonctionnement de la Sévenne sera prioritaire. Le choix des parcelles échangées sera étudié de manière approfondie et argumenté.

Les parcelles sont actuellement en portage foncier à la SAFER, et exploitées par des baux à titre d'occupation précaire le temps de leur rétrocession.

### Travaux de restauration morpho-écologique

La concertation qui a été menée autour des projets de restauration morpho-écologique, a permis de nouer un premier contact avec les riverains, propriétaires ou exploitants agricoles des secteurs concernés. Cela a pu être possible grâce à un travail préalable de recensement exhaustif des propriétaires et locataires permettant la constitution d'une base de données du foncier par secteur.

Au-delà de la finalité de co-construction des projets, l'approche de la concertation a permis de créer du lien entre les personnes qui se sont mobilisées et notre structure. Ce lien facilitera les négociations individuelles qui se dérouleront en 2018, avec la profession agricole dans un premier temps, puis avec les propriétaires dans un second temps.



### Abereau

L'année 2017 a été marquée par la vente chez le notaire de l'emprise de 15m de la bande riveraine de l'Abereau sur Chuzelles, route des Serpaizières. La signature des actes a permis le démarrage des travaux de restauration de l'Abereau.

Un accord a également été trouvé avec les propriétaires de la plage de dépôt amont de l'Abereau sur Serpaize. Deux des trois propriétaires ont donné leur consentement pour l'acquisition de la plage de dépôt par le Syndicat Rivières des 4 Vallées. La vente des emprises pourra se faire courant 2018.

### Combe Moulin

Les exploitants agricoles de la Combe Moulin concernés par les travaux de protection envisagés ont été rencontrés et concertés au cours de l'année 2017. Les négociations avec les propriétaires fonciers sur les emprises des aménagements hydrauliques ont démarré. Les propositions d'indemnisations des préjudices subis par les exploitants agricoles suivront en 2018.

# 5 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

## Communication et sensibilisation, une démarche quotidienne

### ACCOMPAGNEMENT DES CHARGÉS DE MISSION ET DES ENJEUX DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Gestion des relations presse, création d'invitations, d'affiches, de flyers, de plaquettes... de nombreux outils sont déployés au quotidien pour assurer la réussite des actions et des évènements organisés par le Syndicat. Ils sont tous élaborés en interne.

### SUIVI DE CHANTIERS

C-2-2-5

Essentiellement suite aux travaux engagés pour le compte des communes adhérentes au Riv4val, mais aussi pour faire le point sur des évènements mis en place, le Syndicat rédige des articles personnalisés, clé en main et les met à disposition des communes (fiche action C-2-2-5). Ils ont pour objectif d'être relayés auprès de la population locale par le biais de leur site internet ou de leurs bulletins municipaux afin de valoriser leurs actions sur les rivières et participer à la sensibilisation de la population. En 2017, six articles ont été rédigés et partagés avec les communes concernées.

## Multiplier les canaux d'information

### LE SYNDICAT RIVIÈRES DES 4 VALLÉES DÉVELOPPE SA PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...

Les réseaux sociaux sont une opportunité de toucher le public là où il consulte le plus souvent les actualités. Le Syndicat a créé une page Facebook depuis maintenant plus d'un an afin de faciliter la diffusion de l'information et mettre en avant les actions qu'il engage, ainsi que relayer des informations importantes pour la population, sur le territoire (arrêtés sécheresse, ...).



### ET CONTINUE D'ACTUALISER SON SITE INTERNET...

Les opérations en cours, l'avancée des travaux, l'agenda des réunions, les comptes rendus des ateliers de concertation... toute l'actualité du Syndicat est tenue à jour sur le site internet afin de garantir le meilleur accès à l'information.

C-2-4-3

### POUR TOUJOURS PLUS DE VISITEURS.

La refonte du site internet en décembre 2016 en a fait une source d'informations attractive, l'augmentation des visites en témoigne. En 2016 le site avait généré 3217 visites, nous en comptons 4457 pour 2017 !

Pour rendre ces informations accessibles au plus grand nombre, les communes sont invitées à faire le lien depuis leur propre site internet, vers celui du Syndicat : [www.rivieresdes4vallees.fr](http://www.rivieresdes4vallees.fr)

## Développer un langage commun

### RECUEIL DE FICHES PRATIQUES

C-2-2-3

Début 2017, un classeur intitulé « comprendre les enjeux de l'eau – agir pour notre territoire – recueil de fiches pratiques sur l'eau et les milieux aquatiques » a été remis aux 29 maires du territoire des 4 Vallées.

Ces fiches, organisées en quatre catégories vise à offrir une vision globale des techniques de gestion et d'entretien des rivières, des données réglementaires, des retours d'expériences et des enjeux que représentent les milieux aquatiques. Elles apportent des éléments de compréhension qui permettront de développer un langage commun afin de faciliter les échanges avec les personnes intéressées.

Ce document, qui sera complété au gré du temps et de l'évolution des lois et des pratiques, permettra de mieux appréhender l'intérêt de participer à une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau. Il est remis au maire de chaque commune mais a été réalisé dans l'idée qu'il puisse aussi être consulté du grand public. **3 fiches ont été créées en 2017 :**



1 fiche enjeu : « Restaurer la continuité écologique des cours d'eau »



1 fiche technique : « Fonctionnement d'un cours d'eau – principes généraux »



1 fiche réglementation : « La compétence GEMAPI »

## Accompagnement des projets de restauration : vers des projets partagés

Pour construire les projets de restauration de la morphologie des cours d'eau, des ateliers de concertation ont été menés. Pour faciliter les échanges lors des ateliers et permettre de prendre en compte l'avis de chaque participant, des outils ont été développés : Brise-glace, cartographie participative, construction de scénarios, arbre à vœux ...

**Au total 23 réunions de concertation / 113 personnes mobilisées (30 institutionnels / 69 riverains et 14 citoyens)**

La richesse des échanges et la multitude des données récoltées lors de ces ateliers ont nécessité un important travail de retranscription permettant de rendre ces informations plus lisibles. Des comptes-rendus détaillés ont été établis pour refaire le point sur l'intégralité des démarches de concertation, détailler les projets retenus et intégrer les questionnements des participants.

Les 4 comptes rendus sont disponibles dans la rubrique documentation du site internet.



Proposition d'action sur la Gère



Cartographie participative sur le Baraton



Arbre à vœux sur la Sévenne



Echange autour des scénarios sur la Vésonne

## Sensibilisation des scolaires

Pour accompagner le projet de restauration morpho-écologique de la Gère (C-2-3-1), deux animations ont été menées avec 51 élèves de CP et CM1 de l'école primaire d'Eyzin-Pinet. Ces interventions, élaborées, animées et financées par le Syndicat, comprenaient 4 demi-journées pour permettre aux élèves de découvrir le patrimoine naturel de leur rivière.

Un programme en deux temps a été mis en œuvre :

- Une demi-journée axée sur la symbolique de l'eau au travers d'une lecture d'un conte (CP) ou d'un mythe (CM1) et d'ateliers créatifs pour développer l'imaginaire autour de la rivière.
- Une demi-journée de terrain pour permettre aux élèves de découvrir la diversité faunistique et floristique de leur rivière, mais aussi la qualité de l'eau pour comprendre l'impact des altérations humaines et les enjeux de préservation de ces milieux naturels d'exception.



# OUTILS DE GESTION



## Volet B - Fonctionnalités naturelles des milieux

B-1-1	Préserver/Restaurer un espace de bon fonctionnement (inondation, morphologie, biologie) par acquisition ou conventionnement = <b>Réalisée</b>
B-1-2 ; B-1-4 ; B-2-2	Restaurer et entretenir la ripisylve, Gérer les espèces invasives, Gérer le transport solide = <b>Elaboration et instruction réglementaire</b>
B-2-1	Restauration hydromorphologique et écologique : B2-1-1 Suppression de contraintes latérales à sur la Gère à Eyzin-Pinet ; B2-1-15 Restauration de la Vésonne aux Meuniers ; B2-1-31 Reprofilage du Baraton dans la plaine agricole – Amont ; B2-1-32+ Restauration morpho-écologique de la Sévenne = <b>VALIDATION AVP</b> B2-1-11 Restauration de la diversité des écoulements sur la Gère à Vienne = <b>Reportée 2018</b>
B-2-3	Restaurer la continuité écologique et gérer les débits dans les tronçons court-circuités
B2-3-1 ; B2-3-2 ; B2-3-3 ; B2-3-5 ; B2-3-11 ; B2-3-49 ; B2-3-50 ; B2-3-51	Rampe rustique sur le seuil de la Confluence avec le Rhône ; Rampe en rangées périodiques sur le seuil du pont de la Déviation ; Arasement du Seuil Béal + rampe en enrochements ; Reprise de la passe du Seuil Dyand ; Arasement du seuil de Gemens ; Arasement du seuil du camping Levau ; Arasement du seuil ZII du Leveau ; Arasement du seuil ZI Levau amont = <b>Lancement marché de MOE - Ville de Vienne</b>
B2-3-10	Dérasement du seuil de la prise d'eau d'Alhstrom = <b>Marché de MOE Phase AVP - Entreprise Munksjo Alhstrom</b>
B2-3-31	Remplacement du radier de pont des Granges = <b>Travaux réalisés - Vienne Condrieu Agglomération</b>
B2-3-32	Remplacement du radier de pont à Rostaing = <b>Marché de MOE Entreprise retenue travaux en 2018 - Commune de Savas-Mépin</b>
B2-3-41	Reprise de la passe du seuil de Cancanne = <b>Conventionnement d'assistance technique - Ville de Pont-Eveque</b>
B2-3-48	Arasement partiel du seuil de la prise d'eau de Celette = <b>Marché de Moe AVP validé Phase PRO en cours - EPORA</b>
B-3-1	Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires = <b>Changement de politique zone humide, voir détail dans le rapport.</b>
B-4-2	Programme de travaux de protection contre les crues et les inondations sur Vienne Chuzelles et Jardin
B-4-2-1	Abereau = <b>Réalisation des travaux</b>
B-4-2-3	Combe Moulin = <b>Validation du PRO</b>
B-4-2-4	Saint Marcel = <b>Modification du Projet</b>
B-4-2-5	Jardin : Raze et Bérardier = <b>Enquête public combe de la Raze</b>
B-4-3	Aménagements/réhabilitation d'ouvrages hydrauliques pour la prévention des risques
B-4-3-18	Charantonge - Oytier : Restauration de berges pont du Pavy = <b>Travaux réalisés</b>
B-4-7	Etudes et travaux post-crue pour la protection des biens et des personnes contre les crues et les inondations
B-4-7-1	Combe Martinières = <b>Validation étude – Travaux prévus 2018</b>
B-4-7-2	Boucon = <b>Validation étude – Travaux prévus 2018</b>
B-4-7-4	Combe Chante-Merle = <b>Etude terminée – Programme d'action à valider</b>
B-4-7-5	Combe de Vaux = <b>Etude terminée – Programme d'action à valider</b>
B-4-7-6	Joux, Maras et Mons = <b>Validation programme d'actions – MOE à engager en 2018</b>
B-4-7-7	Charantonge Etude de MOE pour la restauration des ouvrages limitants (Berges) = <b>Validation étude de faisabilité – Travaux réalisés</b>
B-6-1	Définir en concertation un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) = <b>Elaboration du document et du processus de concertation</b>

### Détail des actions sous maîtrise d'ouvrage RIV4VAL dans le rapport.

La mise en œuvre de la majorité des actions respecte les délais prévus à titre initial au contrat de rivière. Les moyens humains et financiers dédiés semblent pour le moment en accord avec le niveau d'ambition visé. Le bilan mi-parcours du contrat de rivière sera réalisé en fin d'année 2018.

### A-2-1 MENER A L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT LES ÉTUDES ET TRAVAUX EN COURS VISANT LA MISE EN CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION ET DES RÉSEAUX.

Sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération (VCA) la station d'épuration du SYSTEPUR à Reventin-Vaugris a fait peau neuve en 2017 après plusieurs années de travaux d'extension et de modernisation. Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Septème/Oytier (SIASO), en 2017, les dossiers réglementaires visant le raccordement de la station d'épuration du SIASO à Septème au réseau de Vienne Condrieu Agglomération pour être traité par le SYSTEPUR ont été validés. Le marché de travaux a été réalisé et les travaux sont prévus dès 2018.

Sous maîtrise d'ouvrage de Bièvre Isère Communauté (BIC), la mise aux normes des stations d'épuration de la région Saint Jeannaise est toujours en cours de réflexion. La solution de raccordement au réseau de Vienne Condrieu Agglomération est à nouveau étudiée au regard des impossibilités techniques liées à la création de stations d'épuration locales répondant aux normes sanitaires en vigueur.

### A-3-1 ANIMER UN PROGRAMME D' ACTIONS DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES EN PRIORITÉ SUR LES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Toutes les actions prévues en 2017 ont été réalisées avec notamment le pilotage du programme Terre et Eau animé par la Chambre d'agriculture, les opérations comme « Jardiner autrement » ou le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) animé par le Syndicat Rivières des 4 Vallées.

## 2 PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

Le diagnostic du territoire des 4 Vallées, sa stratégie et le programme d'actions pour la gestion du risque inondation est en cours de rédaction.

L'objectif fixé est le dépôt du dossier de candidature du PAPI d'intention au premier semestre 2018.

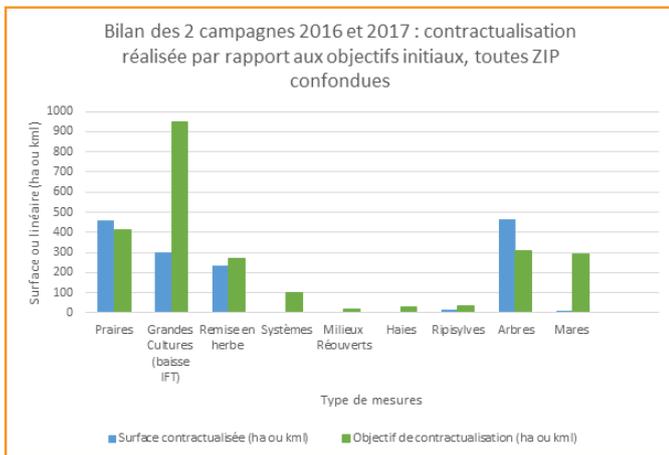


## 3 PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

2017 était la 2ème année de mise en œuvre du PAEC des 4 Vallées.

Cette année encore, les agriculteurs du territoire avaient la possibilité de s'engager volontairement dans la contractualisation de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques). L'animation de terrain assurée par le Syndicat et ses partenaires (Nature Vivante et la Chambre d'Agriculture) en 2017 a permis la mobilisation de la profession agricole et ce sont au final une trentaine d'agriculteurs qui se sont engagés en 2017 : remise en herbe de parcelles en grandes cultures, réduction des traitements sur grandes cultures, fauche tardive ou absence de fertilisation sur prairie, entretien des haies, arbres ou ripisylves... Les mesures sont adaptées aux enjeux du territoire. Une compensation financière est versée par différents financeurs (Europe, Agence de l'eau, Département de l'Isère, Riv4val...) aux agriculteurs engagés sur ces pratiques vertueuses pendant au moins cinq ans. Malheureusement, le paiement des aides européennes affiche un retard de 2 ans environ, ce qui complique la mise en œuvre du projet et pénalise les agriculteurs engagés.





Le graphique ci-contre présente les surfaces et linéaires engagés lors des 2 campagnes de contractualisation, comparées aux objectifs fixés initialement dans le PAEC des 4 Vallées.



Une matinée sur l'entretien des prairies a été organisée, en partenariat avec l'ADABio, à St Jean de Bournay à destination des agriculteurs

Afin de pérenniser ces changements de pratiques, des journées de formation ont complété l'animation comme par exemple le 3 avril à St Jean de Bournay. Organisée en partenariat avec l'ADABio, la matinée sur l'entretien des prairies a réuni une dizaine de participants.

## 4 PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La démarche d'élaboration du **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** a été lancée sur l'année 2017 avec le recrutement d'un chargé de mission.

Le lancement de cette démarche a fait suite au comité de pilotage tenu en Juin 2016 actant, en considérant la situation hydrologique et hydrogéologique du territoire des 4 vallées, le gel des volumes d'eau prélevés ainsi que leur répartition spatiale et volumique.



**MATHIEU CHAMPAULT**  
Chargé de mission  
PGRE 2017

### Objectifs de la démarche

Le PGRE a pour objectif de **garantir l'équilibre de la ressource en eau, entre la disponibilité de la ressource et les prélèvements réalisés** sur celle-ci. Cette situation d'équilibre doit satisfaire l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10, mais également **permettre un débit minimum, nécessaire à la vie aquatique**. Pour cela, cet outil s'appuie sur la répartition, entre usages, de volumes de prélèvements autorisés et la mise en œuvre d'un programme d'actions, permettant l'atteinte des objectifs fixés.



### Ateliers de concertation



Afin d'élaborer cet outil, il a été essentiel, au cours de l'année, de mener une **démarche de concertation avec l'ensemble des usagers préleveurs du territoire**. Une vingtaine d'entretiens ont été menés, individuellement ou par groupes de travail avec les usagers, afin de présenter la démarche et les enjeux du territoire, **connaître les besoins en eau et aborder les actions nécessaires pour préserver la ressource**. Ceci a permis de mettre à jour les données obtenues lors de l'Etude Volumes Prélevables mais également d'obtenir des pistes de réflexions nécessaires à l'élaboration du PGRE.

Par ailleurs, la démarche de concertation a été approfondie avec **l'organisation et l'animation d'ateliers inter-usagers** où tous les usagers préleveurs du territoire ont été conviés.

Deux ateliers ont été menés pour répondre à deux axes essentiels au PGRE :

- **la définition d'un programme d'actions, pertinent et adapté aux enjeux du territoire,**
- **l'élaboration d'un scénario de partage des volumes de prélèvement selon les usages du territoire.**

Ces ateliers ont été réalisés par phases de travail où chaque usager a eu la possibilité de s'exprimer, personnellement ou en groupes de discussions. Cette concertation et les réflexions ultérieures ont permis d'inscrire une quarantaine d'action dans le PGRE des 4 vallées. De plus, des volumes de prélèvements ont été attribués par usage en considérant les besoins des usagers et la situation hydrologique et hydrogéologique des masses d'eau.

**La répartition a été réalisée par usage, sur environ 12 600 000 m<sup>3</sup> pour les eaux souterraines (par an) et sur environ 1 500 000 m<sup>3</sup> pour les eaux superficielles (sur la période d'étiage).**

En parallèle, un questionnaire citoyen a été diffusé, via les associations locales et leurs adhérents, de manière à obtenir des pistes de réflexion sur le besoin de connaissance et l'intérêt du grand public pour les enjeux quantitatifs de la ressource. 74 réponses ont permis d'en savoir plus sur les opinions et les pratiques citoyennes vis-à-vis de la ressource en eau. La communication envers le grand public a également été réalisée via des plaquettes de vulgarisation ou divers articles (presse, Facebook, site internet, ...).



L'ensemble du travail de récupération, analyse et mise à jour de données ainsi que l'exploitation des résultats de la concertation avec les usagers de l'eau ou le grand public a permis de rédiger le document complet du PGRE. Celui-ci met particulièrement en évidence l'intérêt de porter prioritairement les actions sur la vallée de la Vesonne, où les sollicitations actuelles sur la ressource sont fortes et où un effort de tous les usagers sera nécessaire pour une disponibilité durable de la ressource en eau. Les actions ciblées concernent notamment l'amélioration des rendements de réseaux d'eau potable, mais également l'optimisation des processus industriels ou le recours à des équipements plus performants en irrigation. Des études de connaissances devront en outre être menées, lors de la mise en œuvre du PGRE, pour affiner la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique du territoire et ajuster la gestion quantitative future sur le territoire des 4 Vallées.

**Le PGRE du territoire des 4 Vallées devra être validé en comité de pilotage au cours du premier trimestre de 2018 et s'appliquera sur une période 5 ans. Il s'agira alors pour les usagers et porteurs de projets du territoire de mettre en œuvre les actions identifiées afin de pouvoir respecter les objectifs quantitatifs définis.**

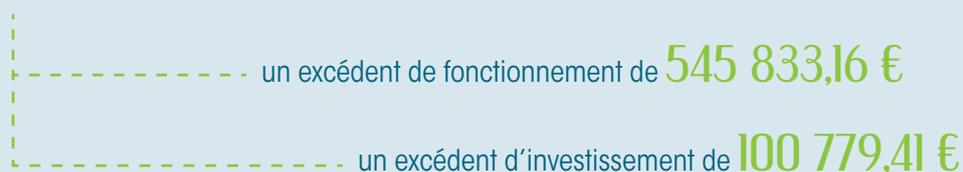


# FINANCES ET BUDGET



# 1 COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif 2017 provisoire fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de **656 612,57 €** avec

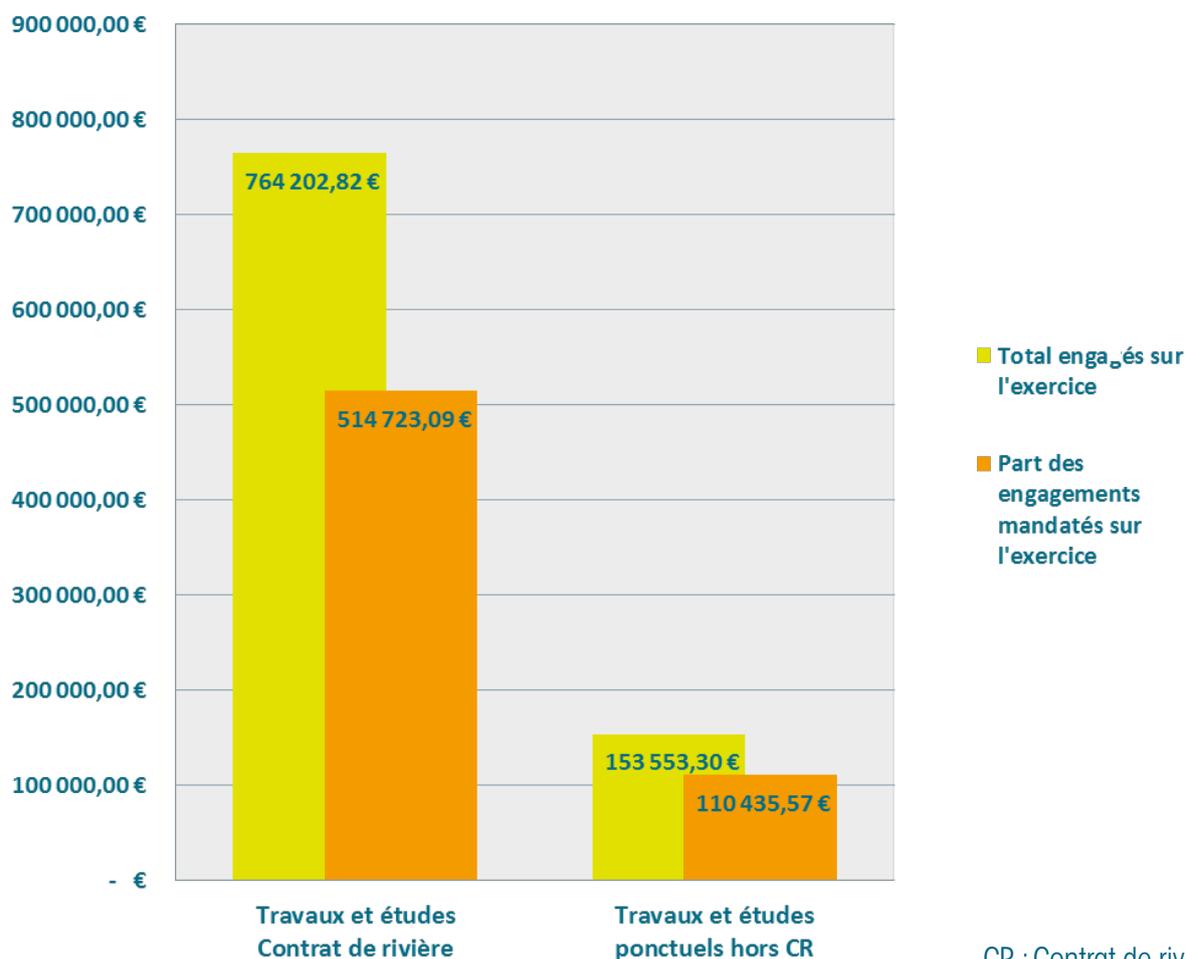


Depuis 2008, la stratégie définie par le Syndicat lui a permis de retrouver une capacité d'autofinancement en vue de la mise en œuvre du second Contrat de rivière.

En 2017 comme en 2016, grâce à cet autofinancement, le Syndicat a pu financer ses investissements sur ses seuls fonds propres.

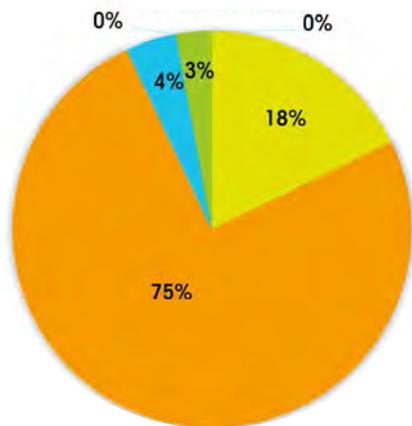
Ce sont **917 756,12€** qui ont été engagés comptablement en 2017 (663 434,11€ en 2016), dont **625 158,66€** déjà mandatés (213 007,58€ en 2016), pour la réalisation d'études et de travaux dans le cadre du Contrat de rivière et des programmes hors contrat.

## Dépenses de travaux et études 2017 (fonctionnement et investissement confondus)



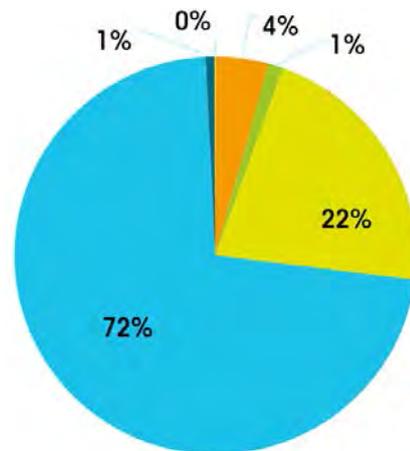
## Le fonctionnement

### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



- Charges à caractère général dont actions du CR relevant du fonctionnement (communication, entretien de la végétation ...)
- Charges de personnel
- Indemnités versées aux élus dont charges sociales
- Indemnités versées aux propriétaires fonciers (action CR) et aux agriculteurs (PAEC)
- Intérêts d'emprunt, frais financiers
- Dépenses exceptionnelles

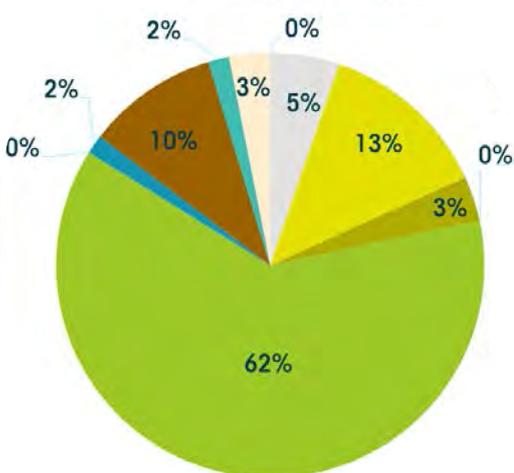
### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



- Atténuation des charges
- Produits des services
- Subventions
- Contributions des communes et EPCI membres
- Produits divers de gestion courante
- Produits exceptionnels

## L'investissement

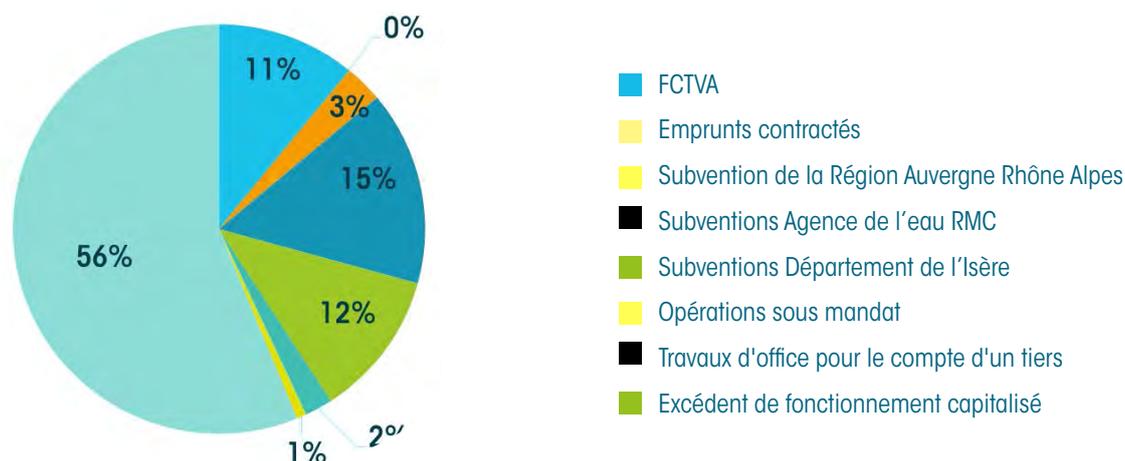
### DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



En 2017 ce sont 62% du budget d'investissement qui ont été consacrés aux travaux du Contrat de rivière contre 18% en 2016. Au total 92% du budget d'investissement sont consacrés aux études et travaux, le remboursement de la dette ne représentant plus que 5% des dépenses contre 19% en 2016.

- Remboursement du capital des emprunts
- Travaux ponctuels
- Études hors Contrat
- Actions Contrat de rivière volet A
- Actions Contrat de rivière volet B
- Actions Contrat de rivière volet C
- Études Contrat de rivière
- Acquisition de terrains
- Opérations sous mandat
- Acquisition véhicules, matériel informatique, mobilier ...
- Logiciels, licences ...

## RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT



Si en 2016 les subventions d'équipement des partenaires financiers du Syndicat ne représentaient que 2% des recettes d'investissement, en 2017 elles atteignent 30%. Quant aux emprunts, le Syndicat n'y a pas eu recours, sa capacité d'autofinancement étant suffisante en 2017 pour financer les projets sur ses fonds propres.

## 2 CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

### *Hausse des contributions : deuxième palier*

Pour réaliser les investissements du Contrat de rivière, une augmentation des contributions des collectivités permettant d'atteindre **700 K€/AN**, a été validée.

Il a été proposé d'atteindre ce niveau de contribution par paliers. Les contributions appelées ont par conséquent augmenté de **80 000€** pour atteindre un total de **540 000€** en 2016 et ont été de nouveau augmenté de **80 000€** en 2017 pour atteindre **620 000€**.

Communes	Part Fonctionnement	%	Part Investissement	%	Participation totale	%
Artas	8 955,11 €	1,87%	1 488,74 €	2,45%	10 443,85 €	1,93%
Beauvoir de Marc	10 669,85 €	2,22%	1 011,32 €	1,66%	11 681,17 €	2,16%
Charantonnay	10 731,46 €	2,24%	390,53 €	0,64%	11 122,00 €	2,06%
Châtonnay	11 796,47 €	2,46%	1 068,88 €	1,76%	12 865,35 €	2,38%
Culin	4 944,93 €	1,03%	132,74 €	0,22%	5 077,66 €	0,94%
Diémoz	11 835,18 €	2,46%	321,68 €	0,53%	12 156,86 €	2,25%
Lieudieu	4 246,00 €	0,88%	151,91 €	0,25%	4 397,91 €	0,81%
Meyrieu les étangs	7 172,65 €	1,49%	287,60 €	0,47%	7 460,25 €	1,38%
Meyssez	8 854,48 €	1,84%	971,11 €	1,60%	9 825,59 €	1,82%
Oytier St Oblas	13 392,00 €	2,79%	719,53 €	1,18%	14 111,53 €	2,61%
Royas	6 580,96 €	1,37%	379,38 €	0,62%	6 960,34 €	1,29%
Savas-Mépin	9 118,79 €	1,90%	955,70 €	1,57%	10 074,49 €	1,86%
St Georges d'Espéranche	15 790,24 €	3,29%	486,12 €	0,80%	16 276,37 €	3,01%
St Jean de Bournay	28 290,45 €	5,89%	4 730,04 €	7,78%	33 020,49 €	6,10%
St Just Chaleyssin	17 033,71 €	3,55%	1 152,41 €	1,90%	18 186,11 €	3,36%
Ste Anne/Gervonde	5 045,93 €	1,05%	155,18 €	0,26%	5 201,11 €	0,96%
Villeneuve de Marc	16 615,67 €	3,46%	1 923,88 €	3,16%	18 539,55 €	3,43%
VIENNAGGLO	289 076,23 €	60,21%	44 467,12 €	73,14%	333 543,35 €	61,66%
TOTAL	480 150,11 €	100%	60 793,88 €	100%	540 943,99 €	100%

## Le financement des travaux ponctuels

Tous les travaux, qu'ils soient dans le cadre du Contrat de rivière ou ponctuels sont financés uniquement par le Syndicat et ses ressources : contributions annuelles issues de la clé de répartition, subventions et emprunts.

Pour répondre aux besoins ponctuels des communes, une enveloppe est réservée chaque année pour financer les travaux hors Contrat de rivière. Il a été proposé un montant de **170 127€** au budget 2017.

## 3 PARTENAIRES FINANCIERS

Dans le cadre du Contrat de rivière, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse poursuit le financement des postes de chargés de mission Contrat de rivière, stratégie foncière et zones humides, technicien de rivière, chargé de communication et animateur captages prioritaires. Elle a également financé sur l'année 2017 le poste de chargé de mission Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

L'Agence de l'eau ainsi que le Département de l'Isère accompagnent également le RIV4VAL dans de nombreuses actions du Contrat de rivière comme la restauration morphoécologique des milieux aquatiques, les programmes de travaux de protection contre les crues et inondations, les actions visant à restaurer la qualité de l'eau, à préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement, l'entretien de la ripisylve, les actions de communication et d'éducation au développement durable ... avec des taux d'aides entre 30 et 80% du montant total des dépenses engagées.

Le FEADER finance les MAEC et l'animation sur le Projet Agro-Environnemental et Climatique.



## RÉUNIONS

### 1 RÉUNIONS DE BUREAU

Au cours de l'année 2017, neuf réunions de bureau ont eu lieu : 2 février – 7 mars – 13 avril – 8 juin – 7 juillet – 12 septembre – 10 octobre – 8 novembre – 30 décembre. Les sujets traités lors de ces réunions ont fait l'objet de délibérations lors des Comités syndicaux.

### 2 COMITÉS SYNDICAUX

4 Comités syndicaux se sont tenus en 2017 : 14 février – 22 mars – 27 septembre – 30 novembre

Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet du Syndicat, dans la rubrique "Agenda".

# Revue de presse

## JANVIER

- « La démarche partenariale de préservation de l'eau potable reconduite / un nouveau site internet » – **Courrier Liberté, 06/01/2017**
- « Oytier-St-Oblas : le chemin de la passerelle accessible » - **l'Essor, 09/01/2017**

## FEVRIER

- « Apprendre à jardiner autrement » – **Dauphiné Libéré, 04/02/2017**
- « Jardiner sans pesticide, c'est possible » - **Dauphiné Libéré, 11/02/2017**
- « Jardiner autrement est possible » - **l'Essor, 18/02/2017**

## MARS

- « Rivière : un vaste plan d'action » – **Dauphiné Libéré, 28/03/2017**

## AVRIL

- « Contrat de rivière : Premières actions en cours » - **l'Essor, 08/04/2017**
- « Succès de la formation "Jardiner autrement" » – **Courrier Liberté, 21/04/2017**
- « Le chemin du torrent Saint-Oblas inauguré » – **Dauphiné Libéré, 22/04/2017**

## MAI

- « Stabilisation de berges à Septème » - **l'Essor, 20/05/2017**

## JUIN

- « Une journée au bord de la rivière » – **Courrier Liberté, 22/06/2017**

## AOUT

- « Un radier pour la tranquillité de l'Amballon » – **Dauphiné Libéré, 15/08/2017**
- « Serpaize-Chuzelles : l'Abereau sous contrôle » - **l'Essor, 28/08/2017**

## SEPTEMBRE

- « L'Abereau : travaux de restauration » – **Dauphiné Libéré, 13/09/2017**
- « Chuzelles "bientôt un peu plus au sec" » - **l'Essor, 18/09/2017**
- « Restauration de la Sévenne : une démarche participative » - **l'Essor, 22/09/2017**

## OCTOBRE

- « Les riverains planchent sur la Sévenne » – **Dauphiné Libéré, 06/10/2017**

## NOVEMBRE

- « L'opération O pesticide en route » – **Dauphiné Libéré, 09/11/2017**
- « Le projet de restauration de la Vesonne se précise » – **Dauphiné Libéré, 11/11/2017**

## DÉCEMBRE

- « L'aménagement de la combe de la Raze crée le débat » - **Dauphiné Libéré, 14/12/2017**
- « La combe de la Raze fait débat » - **l'Essor, 14/12/2017**
- « Stabiliser la berge pour éviter l'affaissement » - **Dauphiné Libéré, 23/12/2017**



RIVIÈRES  
des  
4 Vallées

366,

rue Stéphane Hessel

ZAC des Basses Echarrières

38 440 Saint-Jean-de-Bournay

☎ 04 74 59 73 08

✉ riv4val@riv4val.fr

[www.rivieresdes4vallees.fr](http://www.rivieresdes4vallees.fr)

Les actions du Syndicat Rivières des 4 Vallées sont rendues possibles grâce au soutien financier de :



Artas, Beauvoir de Marc, Charantonnay, Chatonnay, Culin, Diémoz, Lieudieu, Meyrieu les étangs, Meyssiez, Oytier St Oblas, Royas, Ste Anne sur Gervonde, St Georges d'Espéranche, St Jean de Bournay, St Just Chaleyssin, Savas Mépin, Villeneuve de Marc